

AQVITANIA

TOME 21

2005

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine

Limousin

Midi-Pyrénées

Poitou-Charentes

Revue publiée par la Fédération Aquitania

avec le concours financier

*du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie,
de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3*

SOMMAIRE

A. BEYNEIX, A. DAUTANT, L. ECHASSERIAUD, J.-FR. GARNIER	
Matériaux protohistoriques inédits du Villeneuvois	7
P. MAGUER, R. ARTUIS, J. HIERNARD, AVEC LA COLL. DE H. HOSTEIN ET J.-M. RICHARD	
L'établissement rural de la Chapellière à la Chaize-le-Vicomte (Vendée) : une ferme gauloise de la fin du deuxième âge du Fer (II ^e siècle-I ^{er} siècle a.C.)	21
J. ROUSSEAU, AVEC LA COLL. DE S. DUCONGÉ ET E. GALTIE	
L'enclos circulaire du Bert, Loublande - Mauléon (Deux-Sèvres)	73
PH. POIRIER, J. GOMEZ DE SOTO, B. POISSONNIER	
L'occupation de la Tène ancienne de la Renaîtrie (Châtelleraut, Vienne). Remarques sur les débuts du second âge du Fer en Poitou	87
ANNEXE 1 - CHR. MAITAY	
Examen préliminaire du tesson à décor appliqué en relief et des tessons à décor estampé de la Renaîtrie, à Châtelleraut	115
ANNEXE 2 - B. POISSONNIER	
Description des céramiques dessinées	118
J. GAILLARD	
Découverte d'un nouvel habitat du I ^{er} siècle p.C. à la carrière de l'Île Sèche à Thénac (Charente-Maritime)	123
P. AUPERT	
Architecture gallo-romaine et tradition celtique : les puits et "grottes" du temple octogonal de Chassenon	133
J. ROGER, PH. BET, AVEC LA COLL. DE L. SIMON, N. GARRAUD ET PH. POIRIER	
L'établissement rural gallo-romain de Laschamp à Parsac (Creuse)	151
ANNEXE 1 - N. GARRAUD	
Analyse pétrographique d'échantillons des matériaux de construction du site de Laschamp	187
A. BARBET, S. BUJARD, P. DAGAND, J.-FR. LEFÈVRE, I. MALEYRE, AVEC LA COLL. DE B. AMADEI ET L. LEMOIGNE	
Peintures de Périgueux. Édifice de la rue des Bouquets ou la <i>Domus</i> de Vésone III - Les peintures jadis en place et les peintures fragmentaires	189
CHR. SIREIX	
Bordeaux- <i>Burdigala</i> et la Bretagne romaine : quelques témoins archéologiques du commerce atlantique.....	241

F. LAUBENHEIMER, J.-M. SÉGUIER, A. SCHMITT	
Les amphores de Gourjade à Castres (Tarn) et les circuits commerciaux dans l'Albigeois antique	253
ANNEXE 1	
Catalogue des timbres	276
ANNEXE 2	
Catalogue des graffitis	278
ANNEXE 3 - A. SCHMITT	
Analyses par fluorescence X d'un lot d'amphores Gauloise 1 tarnaises	280
A. BOUET	
L'épi de fâitage, un ornement de terre cuite antique méconnu : à propos de deux exemples de Dordogne.....	285
J.-FR. MARIOTTI, A. DUMONT, V. MATHÉ, A. CAMUS, FR. LÉVÊQUE, A. NISSEN JAUBERT, O. HULOT, S. GRECK, B. SZPERTYSKI	
Prospection du lit mineur et des berges sur le site médiéval de Taillebourg - Port-d'Envaux (Charente-Maritime) : un secteur d'activité lié à la Charente	299
P. BOUVART, O. GIRARD CLOS, D. VIVIER	
Chiré-en-Montreuil (Vienne) : évolution d'un habitat fortifié du XI ^e au XVII ^e siècle	337
CHRONIQUE	
I. FAUDUET	
Sanctuaires et divinités en Aquitaine romaine (1993-2005).....	369
MAÎTRISES	
E. KERHARDY, L'occupation du sol dans le Médoc du deuxième âge du Fer à la fin de l'époque gallo-romaine	393
L. RODRIGUEZ, Mercure dans les provinces d'Aquitaine et de Lyonnaise à travers les attestations archéologiques de son culte.....	400
B. EPHREM, Les poissons et la pêche liés aux usines de salaisons sur le littoral atlantique à l'époque romaine.....	402
L. ALBERGHI, Les amphores d'Auvergne. Étude du commerce romain aux portes de l'Ariège, de la fin de l'époque républicaine aux premiers temps de l'Empire (II ^e a.C.-I ^{er} s. p.C.).....	408
ERRATA	411

Patrick Maguer

Rémy Artuis

Jean Hiernard

avec la collaboration de Hélène Hostein

Jean-Marc Richard

L'établissement rural de la Chapellière à la Chaize-le-Vicomte (Vendée) : une ferme gauloise de la fin du deuxième âge du Fer (II^e siècle-I^{er} siècle a.C.)

RÉSUMÉ

Réalisée préalablement aux travaux de construction de l'autoroute A87, la fouille du site de la Chapellière a révélé une occupation de la fin de La Tène sur une superficie de près de 10 ha. L'établissement rural découvert est délimité par un enclos quadrangulaire de 1,5 ha divisé en deux par un fossé de partition interne. Outre des structures en creux, fosses, structures de combustion et puits, plusieurs ensembles bâtis ont été mis en évidence. Ils peuvent être interprétés, selon le cas, comme des habitations ou des annexes liées aux activités agricoles. Plusieurs parcelles ainsi qu'un chemin donnent une idée du paysage environnant à la fin de l'âge du Fer. La faible durée de l'occupation a permis d'étudier un ensemble céramique homogène représentatif de la fin du II^e siècle et du début du I^{er} siècle a.C. Il faut aussi signaler la découverte d'un ensemble monétaire composé de huit monnaies en métaux précieux.

ABSTRACT

Realised before the construction of the motorway A87, the excavation of la Chapellière revealed a late La Tène settlement closed by a quadrangular enclosure of 1,5 ha. This rural settlement was divided in two parts by an internal ditch. Beyond dug structures, pits, combustion structures and wells, several buildings were discovered which could be interpreted as houses or annexes to stock. Several fields and a way give a picture of the country around the site during the Late Iron Age. Because of the short time of occupation, it's possible to consider the pottery of la Chapellière as a whole characteristic to the end of the IInd century and the beginning of the Ist century B.C. The discover of eight gaulish coins in *electrum* must be mentioned too.

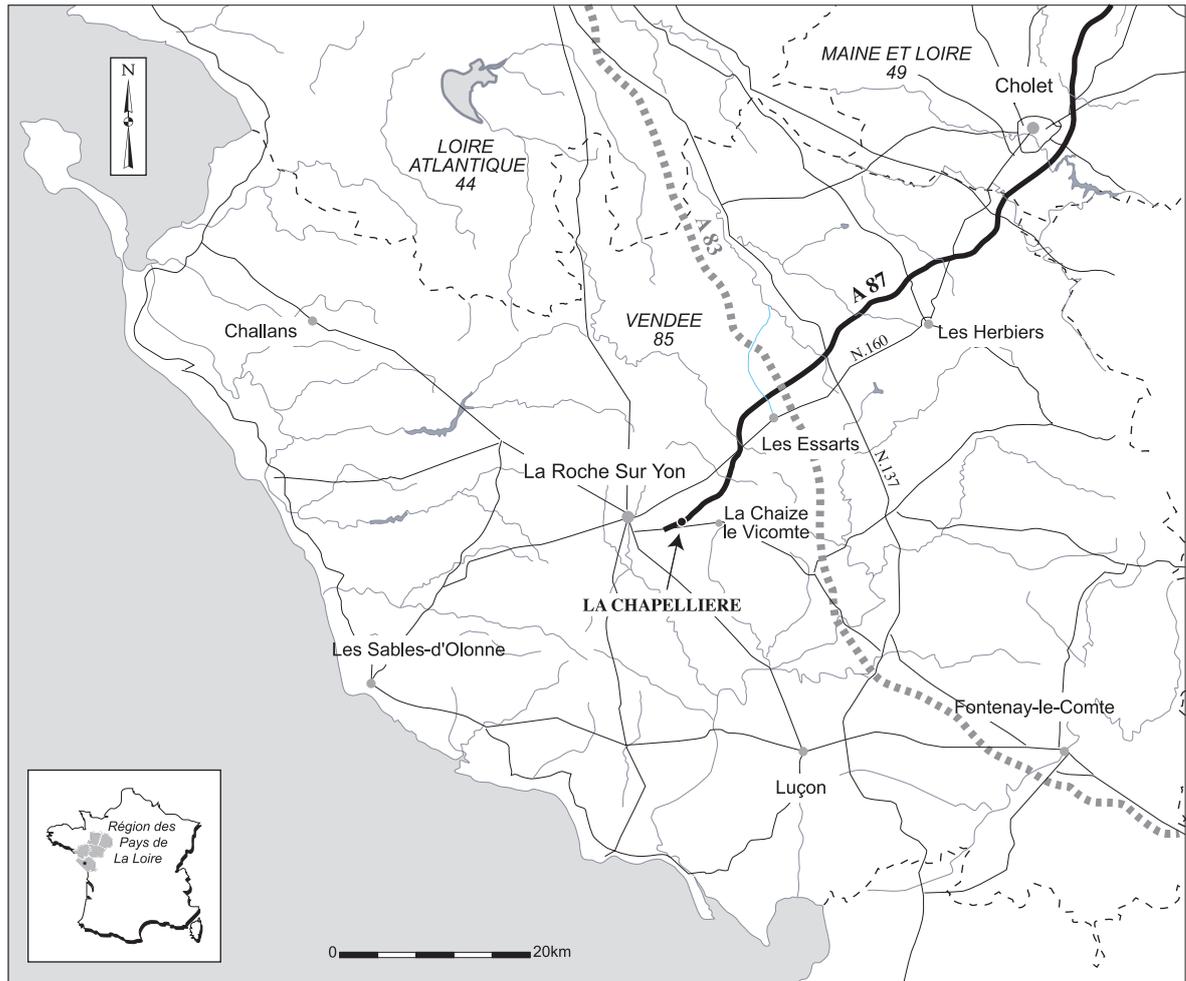
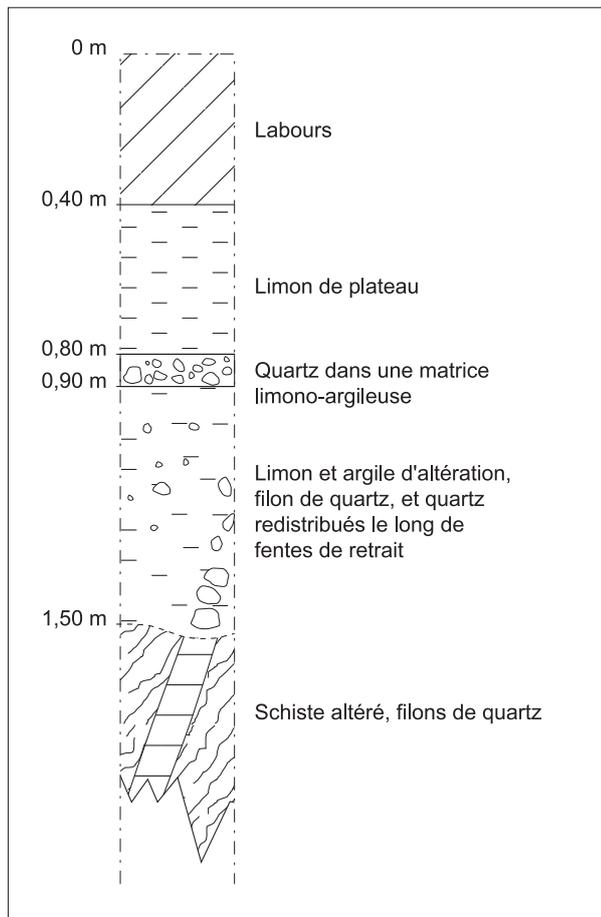


Fig. 1. Localisation géographique du site.

PRÉSENTATION

L'opération archéologique a été menée sur des parcelles situées à 3 km à l'est du bourg de la Chaize-le-Vicomte, dans la partie nord-ouest du département de la Vendée, dans un secteur encore largement bocager (fig. 1). Installé au sommet d'une colline à une altitude de 92 m NGF, le site est établi dans un large interfluve formé par la Riaillée et l'un de ses modestes affluents. Le sous-sol est composé d'un schiste argilisé de couleur lie de vin recouvert de limons de plateaux quaternaires dont l'épaisseur ne dépasse pas le mètre. Les horizons supérieurs du sol brun limoneux développé sur les limons de plateau sont tronqués et remaniés par les travaux agricoles sur une hauteur constante de 0,4 m. Les transferts de sédiments sur le site semblent négligeables. De fait, les labours successifs ont supprimé des structures archéologiques et arasé les plus profondes sur une hauteur de 0,3 m à 0,4 m (fig. 2).



Réalisée préalablement à la construction de l'autoroute A87, la fouille archéologique a permis d'étudier un établissement agricole de la fin de La Tène sur une superficie de 2,8 ha. Dès la phase de prospection mécanique, menée systématiquement sur l'ensemble du tracé autoroutier, deux occupations superposées ont été mises en évidence, l'une protohistorique, l'autre médiévale. L'hypothèse d'une reprise de l'enclos à la période médiévale était alors avancée. La surface concernée par l'opération était d'environ 9,8 ha, permettant ainsi d'associer les éléments parcellaires à ces occupations. C'est à ce stade de travail qu'ont été découvertes au fond du fossé de l'enclos huit monnaies gauloises en alliage d'or et d'argent. Au cours de l'évaluation, l'ouverture de seize vignettes en périphérie de l'enclos d'habitat a confirmé la présence d'un parcellaire et d'une voie contemporains de l'occupation protohistorique (fig. 3). Le faible nombre de jours de pelle mécanique alloués à cette opération n'a pourtant pas permis d'étudier l'ensemble des connexions entre les différents linéaments parcellaires. La fouille a donc porté uniquement sur l'établissement agricole. Cela est d'autant plus dommage que l'implantation du site sur le tracé offrait exceptionnellement l'opportunité d'étudier un habitat dans son environnement.

L'occupation protohistorique correspond à un établissement rural délimité par un enclos trapézoïdal de 1,5 ha de superficie. Celui-ci est délimité par un fossé profond de 1 m à 1,4 m sous le niveau de décapage et large de 3 m. Une interruption, située au centre de la façade orientale de l'enclos, matérialise l'entrée. L'enclos est divisé en deux parties égales par un fossé de partition interne orienté nord-sud. Une entrée est aménagée au centre de son tracé. Un fossé de faible profondeur double en interne le fossé de l'enclos dans la moitié ouest. Il est également interrompu au centre de son côté ouest, dans l'axe des deux autres interruptions. Il existe donc vraisemblablement un axe de circulation est-ouest qui traverse l'ensemble du site et permet de le diviser

Fig. 2. Logarithme stratigraphique du site de la Chapellière.

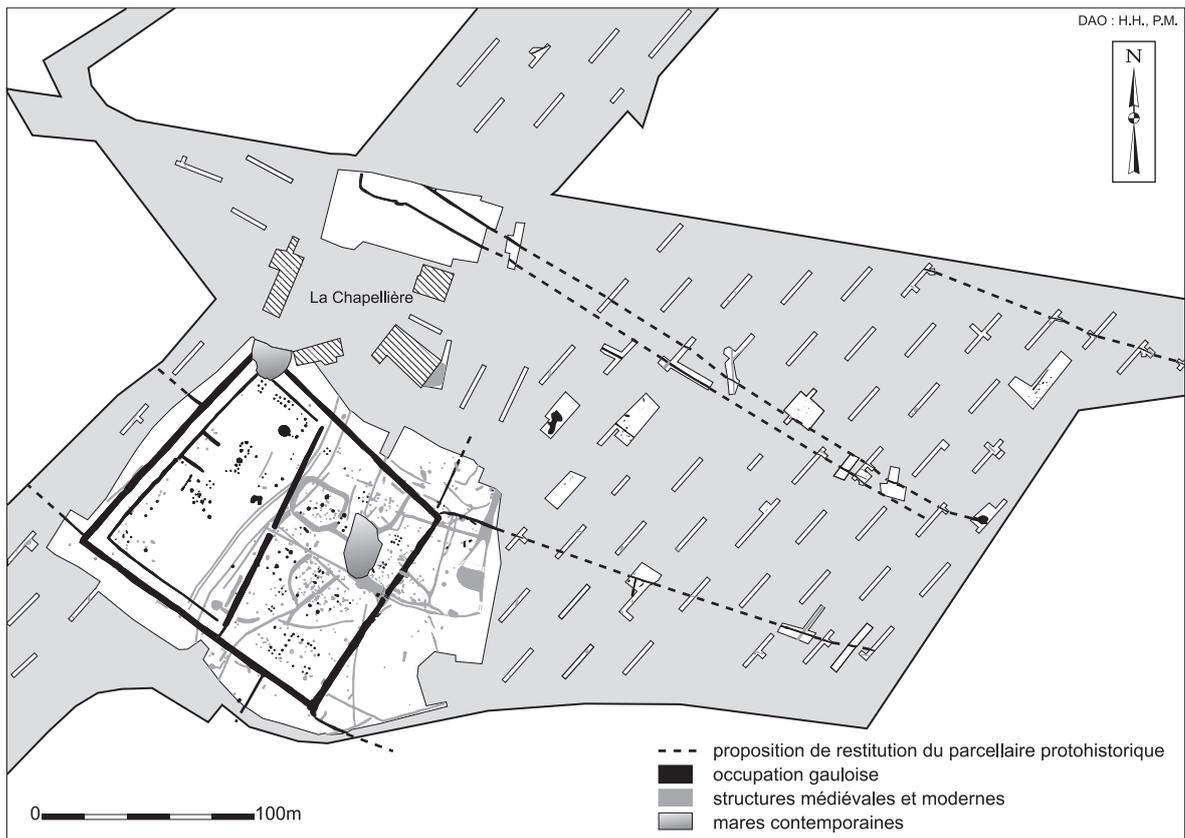


Fig. 3. Plan général du décapage.

en quatre portions de même superficie. Outre treize bâtiments annexes, huit grands bâtiments ont été mis au jour. Ces constructions étaient associées à quatre puits, tous situés dans la moitié ouest de l'enclos (fig. 4).

1. LES STRUCTURES

1.1 Le fossé d'enclos (R. Arthuis)

Le fossé d'enclos a été sondé par l'ouverture, à la pelle mécanique, de tranchées distantes de 10 à 15 m les unes des autres. Un relevé géologique a été établi pour chaque tranchée.

Un dessin a été conçu pour une lecture stratigraphique en trois dimensions. Il représente une coupe longitudinale qui reprend le tracé

extérieur, de forme trapézoïdale, du fossé d'enclos. Grâce à un positionnement des coupes par rapport à une ligne repère d'altitude 89,70 m NGF, une correspondance altitudinale de coupe en coupe est assurée entre le niveau de décapage, la profondeur du talweg et les limites stratigraphiques.

La présentation des coupes transversales de part et d'autre de la coupe longitudinale, permet de suivre, par un jeu de projection, la stratigraphie en trois dimensions (fig. 5).

La coupe longitudinale souligne, par la continuité stratigraphique, une dynamique générale de comblement comparable d'un bout à l'autre du fossé d'enclos. Inversement, les coupes transversales relèvent la diversité des processus de sédimentation et la variété des évolutions sédimentaires après dépôt. Le fossé d'enclos peut être divisé en six tronçons (tronçons AB, BC, CD, DE, EF et FA),

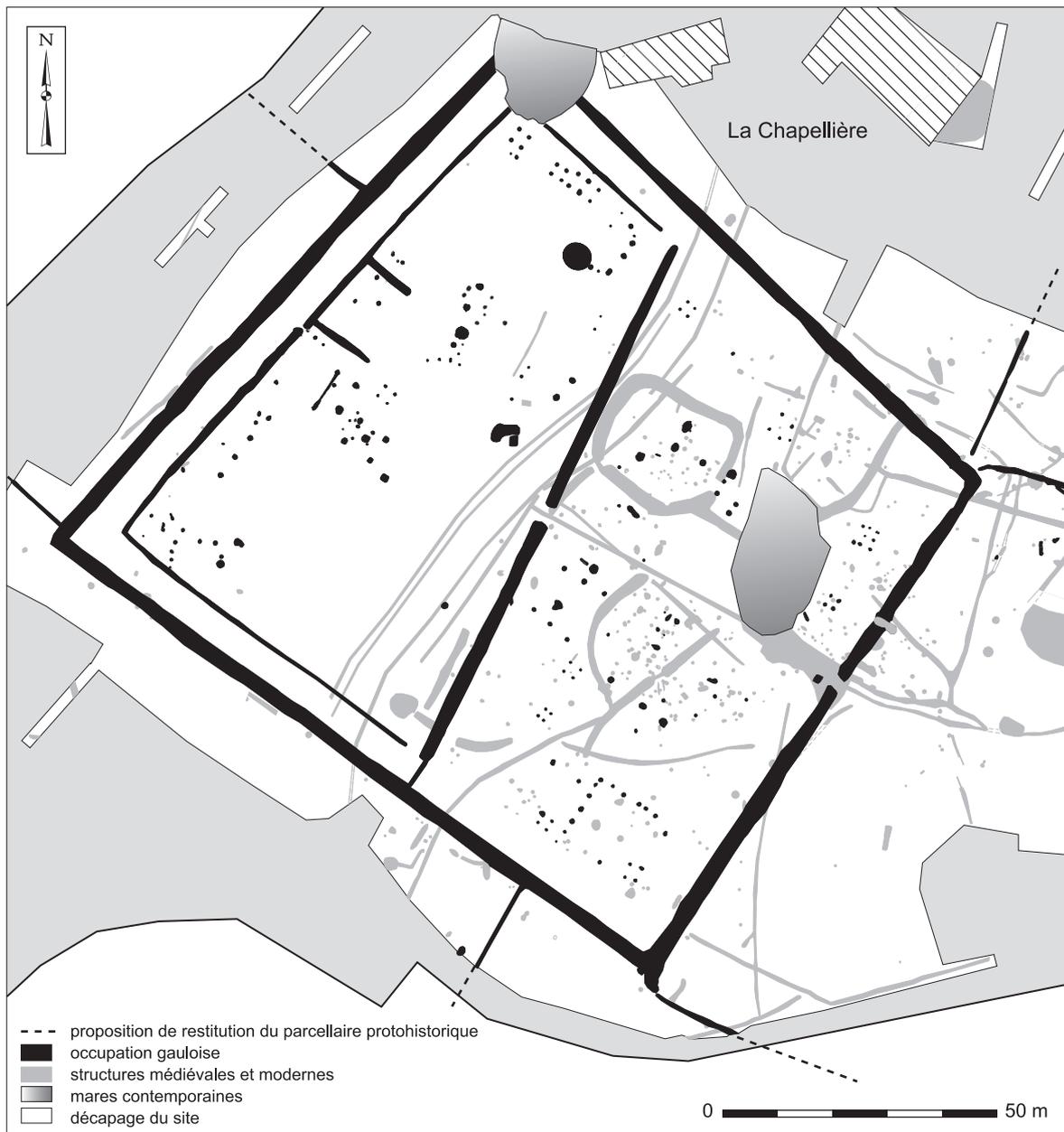


Fig. 4. Plan général de l'enclos.

chacun étant représentatif d'un faciès hydromorphe ou d'une configuration stratigraphique particulière.

Deux cas extrêmes et opposés, représentés par les tronçons BC et CD, permettent de saisir ces différences :

– Sur le tronçon BC (sondages 1044, 1046, 1037, 1036 et 1035), le fossé est très peu visible après décapage de la terre végétale. La sédimentation est essentiellement limoneuse. Elle présente peu de traits hydromorphes. Les couleurs dominantes arborées par les sédiments de comblement sont celles des limons de plateau et du sol (beige, brun, noir), ou bien celles des argiles oranges et rouges provenant du substratum. Les limites stratigraphiques sont difficilement discernables lorsque la texture est comparable. Le remplissage présente une dissymétrie texturale avec un sédiment de couleur orangée en rive interne de l'enclos. Cette dissymétrie est due à la présence d'un talus bordier composé des rejets de creusement du fossé. La stratigraphie respecte un profil d'équilibre le long des parois du fossé. Les sédiments, bien drainés, sont aérés et structurés. Une humidité capillaire permanente est entretenue par un apport d'eau du sous-sol. Elle fut suffisante pour permettre la conservation partielle des matériaux organiques (fig. 5, sondage 1035).

– Sur le tronçon CD (sondages 1034, 1033, 1103, 1108, 1202, 1258 et 1271), le fossé est plus ou moins visible au décapage selon le contraste hydromorphe entre le remplissage et le substratum. La sédimentation du fossé passe de haut en bas, de moyennement à fortement compacte. La sédimentation basale est bleue avec de larges et nombreuses tâches rouille. Du fait de l'hydromorphie la lecture stratigraphique est impossible s'il n'y a pas de différence texturale prononcée. Les niveaux organiques ne sont pas conservés. La dissymétrie texturale est peu ou pas visible. Les strates sont horizontales. Cet agencement stratigraphique s'explique par une teneur en eau du sédiment suffisamment importante pour que sa cohésion s'en trouve diminuée, permettant son glissement à l'horizontale au fond de la structure. Ce mécanisme est accentué par la nature argileuse des parois et éventuellement par l'érosion mécanique due au sapement des parois sous l'action d'un clapotis à la surface de l'eau (fig. 5, sondage 1018).

Les différences hydromorphologiques constatées résultent d'une circulation d'eau différente entre les tronçons BC et CD du fossé d'enclos, qui s'explique par la topographie du site et la configuration géologique du sous-sol :

- Le talweg du fossé accuse une pente d'un demi-mètre entre l'angle nord et sud de l'enclos. Ainsi, sans entrave, l'eau circulait de l'angle nord vers l'angle sud en passant par l'angle ouest.
- Au sein de l'enclos, la couverture limoneuse qui recouvre le substratum argileux est perméable. Elle autorise une circulation d'eau hypodermique qui, par le jeu du système de pentes, s'écoule vers l'angle sud de l'enclos.

La conjonction de ces deux phénomènes se traduit par un surcroît d'eau à l'angle sud du fossé. Les différences sédimentaires constatées entre le tronçon BC et CD illustre donc une évolution différenciée entre une sédimentation en milieu bien drainé et une sédimentation qui est alternativement engorgée d'eau voire submergée et asséchée.

Il est à noter que le fossé d'enclos est creusé aux deux tiers dans les argiles imperméables. Le fond du fossé se situe sous le niveau de circulation de la nappe d'eau superficielle contenue dans les limons de plateau. Par conséquent, le fossé, suivant la logique d'un puisard, rabat la nappe d'eau. Son action sur le ressuyage des sols alentours est bien réelle. Il participe ainsi à l'assainissement des habitations.

Les observations précédentes ont montré que le remplissage du fossé pouvait se présenter sous des formes et des aspects différents malgré une dynamique de comblement somme toute comparable. Il s'agit maintenant de différencier et de reconnaître les étapes de cette dynamique.

Les sédiments de remplissage du fossé peuvent être divisés en trois séries sédimentaires qui de bas en haut se présentent ainsi :

- La première est constituée de sédiments de natures et de couleurs très proches de la roche schisteuse ou argileuse qui constitue les parois.
- La seconde correspond à un niveau qui, exception faite des changements de faciès liés à la variabilité de l'hydromorphie, présente sur chacune des coupes observées, une forte homogénéité texturale. La limite inférieure correspond

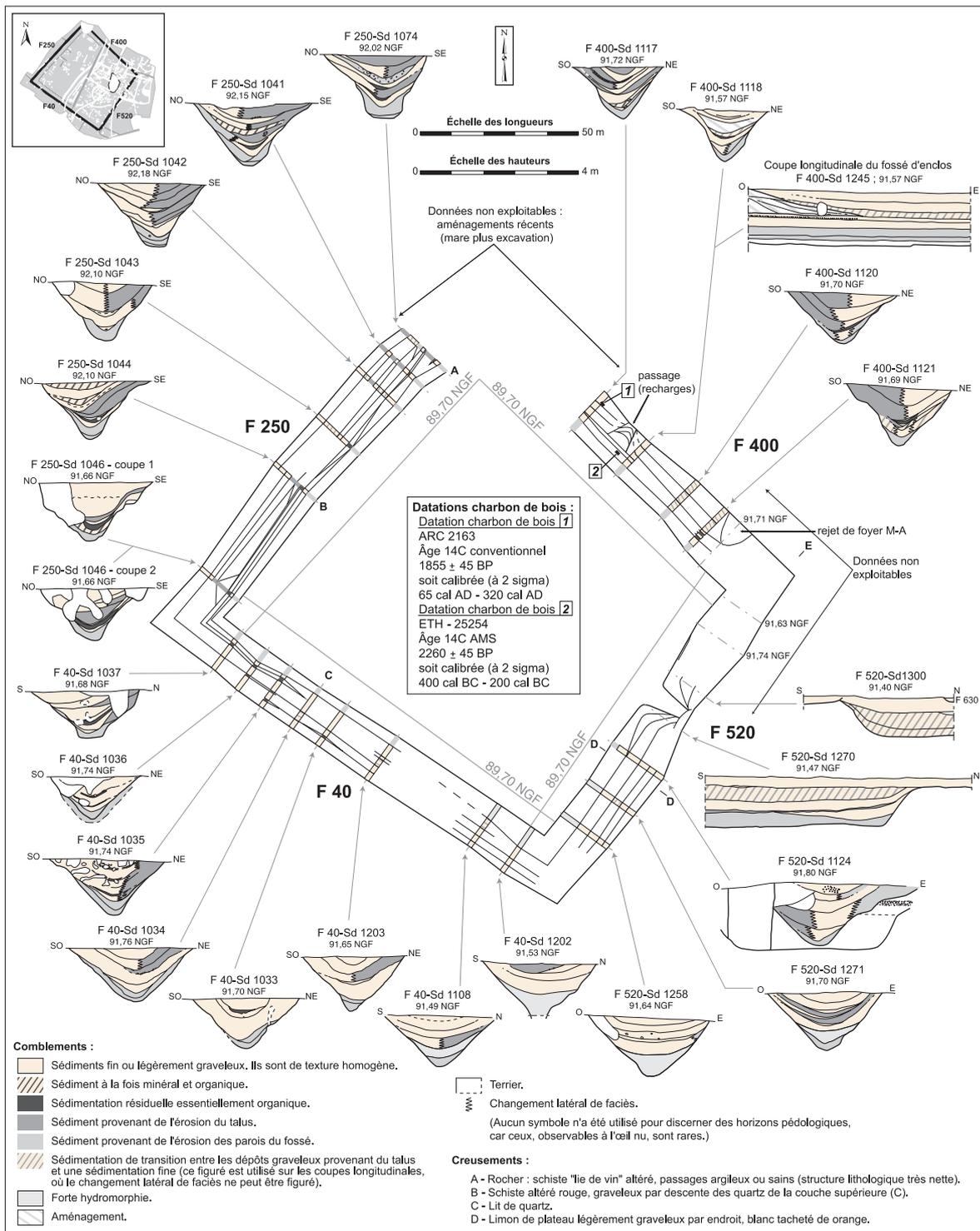


Fig. 5. Lecture sédimentaire du comblement des fossés de l'enclos en trois dimensions.

latéralement à une rupture du profil des parois du fossé ; elle est discordante.

- La troisième, la plus épaisse, est caractérisée par un changement latéral de faciès sur la largeur du fossé, avec du côté interne de l'enclos une dominante de granules argileux oranges et, de l'autre côté, essentiellement des fines de couleurs beiges, brunes ou bleutées. Cette série est perturbée, sur la longueur du fossé, par des strates intercalées de sédiments à dominantes organique ou minérale.

La série basale est présente sur toutes les coupes. Plus ou moins compacte, elle est exclusivement composée des éléments détachés ou arrachés des parois argileuses, limoneuses et schisteuses. La correspondance d'identité entre ces dépôts et les roches qui constituent les parois du fossé, est parfaite. De plus, l'absence de niveau organique et l'agencement stratigraphique - forts pendages - confirment le mode rapide et aléatoire de la sédimentation. Elle matérialise une crise érosive. Cette sédimentation est donc le résultat de l'ajustement sédimentaire provoqué par les déséquilibres liés au creusement du fossé (décompression, gravité, ruissellement diffus et alternance gel/dégel sur des parois non protégés par la végétation, ...). La sédimentation rapide a fossilisé le fond du fossé dans son état initial.

Les sédiments de la seconde série, fins, légèrement graveleux, peu compacts, ne semblent pas avoir de lien direct avec les roches qui constituent les parois du fossé. Ils ne présentent pas de dissymétrie pouvant matérialiser des apports latéraux identifiables. Cette sédimentation semble donc déconnectée des sources potentielles (parois, sols, talus). Plus curieux encore, la limite inférieure de cette sédimentation correspond latéralement à une rupture du profil des parois du fossé (sondages 1043, 1042, 1041, 1074, 1037, 1103, 1044).

Les sédiments semblent donc contemporains d'une érosion des parois, alors que rien, dans ces dépôts, ne permet d'identifier les flux érosifs (inadéquation qualitative). De plus, il n'y a pas de comparaison possible entre la quantité de matériaux descendus des parois et celle piégée au fond du fossé (inadéquation quantitative). Cette sédimentation peut être interprétée comme le résultat d'un nettoyage volontaire et répété. Sans pouvoir préciser la méthode utilisée pour nettoyer le fossé, il est

néanmoins possible d'affirmer que celle-ci devait consister à enlever la végétation du fond du fossé et une partie au moins des sédiments piégés. Ceux restant étaient, dans le déroulement de l'opération, mélangés, ne présentant donc plus les traits du dépôt initial (concentration des graves). La quantité restante de sédiments au fond du fossé est forcément aléatoire. Elle explique l'épaisseur variable de cette série (une dizaine de centimètres pour les sondages 1035, 1037, 1046, une trentaine de centimètres pour les sondages 1043, 1042).

La troisième série constitue environ la moitié ou les deux tiers du remplissage. Elle présente une grande diversité de faciès, essentiellement due à l'hydromorphie (cf. infra).

Le trait commun de cette série sédimentaire est une forte dissymétrie texturale sur la largeur du fossé. Elle est due à la présence d'un talus du côté interne de l'enclos. Celui-ci fournit des granules argileuses oranges, alors que de l'autre côté, les matériaux de comblement sont issus essentiellement des sols développés sur les limons de plateau. Les apports latéraux, granules argileuses d'un côté, limons de l'autre, ne se présentent pas en strates distinctes qui se chevaucheraient au centre du fossé. Au contraire, le changement de sédimentation entre les granules et les fines est très progressif. Il s'agit, en terme géologique, d'un changement latéral de faciès. Il exprime une sédimentation lente.

Les variantes sédimentaires se présentent sous la forme de strates intercalées. Il s'agit soit de lentilles de matières organiques comme celles correspondant à une accumulation saisonnière de feuilles, soit de sédiments piégés matérialisant une érosion ponctuelle et brutale des parois ou du talus. Le relevé géologique du sondage 1046 est l'illustration parfaite de ces épiphénomènes. Il s'agit d'une sédimentation importante et ponctuelle de granules argileuses, interprétée comme les rejets possibles du creusement dans le talus d'un terrier de grande taille.

La troisième série sédimentaire est donc le résultat du comblement lent d'un fossé non entretenu. La présence d'obstacles sédimentaires (matière organique et dépôts corrélatifs d'événements érosifs ponctuels et brutaux), a forcément perturbé la circulation de l'eau dans le fossé. Enfin, la présence des dépôts corrélatifs de l'érosion du talus sur toute la hauteur de la série sédimentaire atteste de

l'existence du talus, même dégradé, durant le remplissage du fossé.

L'évolution chronologique est possible grâce à la découverte de mobilier et à deux datations obtenues par ^{14}C sur des concentrations de charbons.

La datation de la deuxième série sédimentaire qui correspond aux sédiments résiduels des nettoyages successifs de l'enclos gaulois est obtenue par un ^{14}C AMS sur des charbons de bois (sondage 1245)¹. Cette datation confirme la présence de l'enclos dès le début de l'occupation de l'âge du Fer datée par le mobilier entre le II^e et le début du I^{er} siècle a.C. Située au sommet de la seconde série sédimentaire (dépôts corrélatifs de l'entretien du fossé), elle ne permet pas d'envisager le commencement de la troisième série (comblement lent et naturel après abandon), puisque la limite entre ces deux séries est discordante (lacune sédimentaire par curages successifs).

Des recharges graveleuses, destinées à combler le fossé afin d'aménager une entrée coté nord-est de l'enclos, s'intercalent parfaitement entre la deuxième et la troisième séries sédimentaires (sondage 1245). La troisième série, qui matérialise un comblement lent, débute donc après l'aménagement de l'entrée. Cet aménagement correspond à une restructuration générale de l'espace.

Une datation ^{14}C conventionnel, réalisée sur un lit de charbons de bois situé au milieu de la sédimentation du fossé, corrobore la découverte de céramiques communes gallo-romaines trouvées à la même altitude dans le sondage voisin 1074². À cette époque, le fossé non entretenu est comblé à moitié de sédiment. Le remplissage après l'abandon de l'entretien de la structure est d'une quarantaine de centimètre en 100 ou 250 ans selon la fourchette chronologique, soit une vitesse de remplissage de quinze à quarante centimètres par siècle en moyenne.

Les derniers marqueurs chronologiques du remplissage du fossé sont les céramiques médiévales découvertes immédiatement sous le niveau de labour (côtés nord-est et sud-est de l'enclos). L'indigence des sédiments contenant ces fragments de récipients n'a

pas permis de déterminer la nature discordante ou continue de ce niveau avec la série sous-jacente (tassement? curage?). La réponse est ailleurs : au sein de l'enclos, les fossés médiévaux sont conservés sur une hauteur de 0,15 à 0,4 m sous le labour. Cela indique que le niveau de base générale du réseau fossoyé médiéval est nettement plus profond que le fossé d'enclos à la même époque. Il n'a donc pas été recreusé durant l'occupation médiévale.

En conséquence, la série sédimentaire matérialise une dynamique de sédimentation minérale lente. Les repères chronostratigraphiques permettent d'évaluer la vitesse de sédimentation. Elle est de 1,20 mètre pour une fourchette chronologique large de quatre à huit siècles, et décroît progressivement jusqu'à devenir nulle.

La représentation en trois dimensions du comblement de l'enclos fait ressortir les enchaînements stratigraphiques sur toute la longueur du fossé. Ce sont ces enchaînements et pas seulement la lecture isolée de coupes transversales présentant des configurations stratigraphiques et des faciès sédimentaires variés, qui ont permis de comprendre le remplissage du fossé.

Par ailleurs, cette étude prouve que le fossé d'enclos avait une fonction de drain avec un impact réel, mais non mesurable, sur l'assainissement des sols. Ce constat n'affecte en rien l'idée qu'il puisse être avant tout une limite fonctionnelle et/ou symbolique. Il rappelle seulement que ces fonctions ne sont pas contradictoires.

Enfin, l'étude sédimentaire du fossé a permis de préciser l'évolution du site de la Chapellière depuis sa création jusqu'à son abandon :

- Le fossé d'enclos appartient aux structures initiales du site d'habitat gaulois.
- Il a été régulièrement entretenu. Cet entretien consiste à supprimer la végétation sur le fond du fossé et une partie au moins des sédiments de comblement. Durant cette période, l'érosion des parois du fossé est manifeste, provoquant son élargissement. L'eau circule librement dans le fossé en suivant la pente qui la mène à l'angle sud de l'enclos où est aménagé un exutoire.
- L'abandon de son entretien coïncide avec la mise en place d'un nouvel axe de circulation qui a nécessité l'aménagement d'une entrée coté nord-est et le comblement volontaire du fossé de partition interne de l'enclos (cf. infra).

1- ETH - 25254 : 2260 \pm 45BP, soit calibrée (à 2 sigma) 400 cal b.c. - 200 cal b.c.

2- ARC 2163 : 1855 \pm 45 BP, soit calibrée (à 2 sigma), 65 cal a.d. - 320 cal a.d.

- Après abandon, le fossé se comble lentement. Seule la condamnation de l'entrée sud-est, par le prolongement du fossé, marque une intervention humaine. En stratigraphie, cet événement s'insère dans une fourchette chronologique correspondant à l'époque gallo-romaine.

- Le site est réoccupé au Moyen Age. Il occupe la partie orientale de l'enclos, respectant l'axe de circulation créé à la période gallo-romaine. En revanche, les structures isolées (puits, fosses) et les fossés des enclos médiévaux recoupent le fossé protohistorique au nord, au sud et à l'est. Ces limites ne sont donc plus fonctionnelles.

1.2. Les fossés internes de l'enclos

Le fossé de partition a été très difficile à repérer en raison de la nature de son comblement, très proche de l'encaissant. Il divise l'enclos d'habitat en deux portions équivalentes. Il fait la liaison entre les fossés nord et sud, leur tracé formant un angle de 75° avec ces deux creusements. Une interruption, située au centre, permettait l'accès entre les deux espaces ainsi définis. La partie nord (fossé 940), recoupée obliquement par une canalisation d'eau, n'a pu être étudiée aussi exhaustivement.

Le profil du fossé ainsi que sa profondeur sont irréguliers car les terrassiers gaulois ont évité les zones rocheuses difficiles à creuser. Il adopte la forme d'un V légèrement tronqué à la base et possède une profondeur conservée de 1,2 m lorsque le sous-sol est tendre ; au contraire, dans les portions rocheuses, il présente un profil en U très large, et une profondeur conservée de 0,6 m. L'ouverture varie de 2,9 m à 2 m.

Les sections transversales les plus lisibles montrent que le fossé a fonctionné ouvert et que le comblement s'est effectué en deux étapes distinctes. Les sédiments présents à sa base sont constitués d'éléments fins, à dominante argilo-limoneuse, accumulés sous l'effet du ruissellement. En comblement médian, les sédiments sont sensiblement les mêmes, parfois plus limoneux, mais ils sont associés à des rejets anthropiques plus nombreux (fig. 6).

Le comblement supérieur est totalement différent. Les matériaux qui le composent correspondent à du substrat remanié stérile, présent

sur une épaisseur parfois importante (jusqu'à 0,72 m d'épaisseur). Cette couche peut être interprétée comme le résultat d'une condamnation volontaire du fossé, les matériaux constitutifs du talus servant à remblayer la structure.

Quelques coupes révèlent la présence d'un état antérieur du fossé sous la forme d'un creusement d'environ 0,45 m de profondeur. Cette première limite est notamment visible à son extrémité sud où la coupe longitudinale montre la présence d'un petit fossé se prolongeant jusqu'au fossé d'enclos. La relation avec ce dernier n'a pu être établie avec certitude, faute d'une profondeur conservée suffisante. On constate en revanche que ce petit fossé respecte le tracé de limite de l'enclos.

L'interruption, située au centre du tracé, fait face à l'entrée principale du site sur la façade orientale de l'enclos. D'une largeur de 3,2 m au niveau du décapage, elle devait être à l'origine d'un peu moins de 3 m. La découverte de plusieurs trous de poteau aux extrémités des fossés rend possible la présence d'un aménagement d'entrée.

Le fait que le fossé de partition s'interrompe à 5,4 m du fossé sud de l'enclos et à 5,2 m de son fossé nord confirme la présence d'un talus interne. L'existence d'un petit fossé doublant le fossé d'enclos à l'intérieur sur toute la moitié ouest renforce cette affirmation. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, de la même manière, ces petits fossés sud et nord s'arrêtent à une distance respective de 3 m et 2,6 m du fossé de partition interne, indiquant ainsi approximativement la position et la largeur du talus bordant ce fossé en rive ouest.

Ce petit fossé périphérique est séparé de celui de l'enclos par un intervalle de 5 m à 5,6 m de large. Cet espace, vierge de presque toute structure, correspond vraisemblablement au négatif du talus d'enclos.

Les sections, pratiquées régulièrement sur la totalité du tracé, montrent que la puissance du fossé augmente progressivement de l'est vers l'ouest puis des angles nord-ouest et sud-ouest vers le centre du côté occidental où se situe une interruption du fossé. Presque sans épaisseur à l'extrémité sud-ouest, le fossé atteint une profondeur maximale de 0,78 m dans les sondages situés près de l'interruption de la façade occidentale. La largeur évolue de manière similaire, passant de 0,4 m dans les portions les plus modestes à 1,4 m (fig. 7).

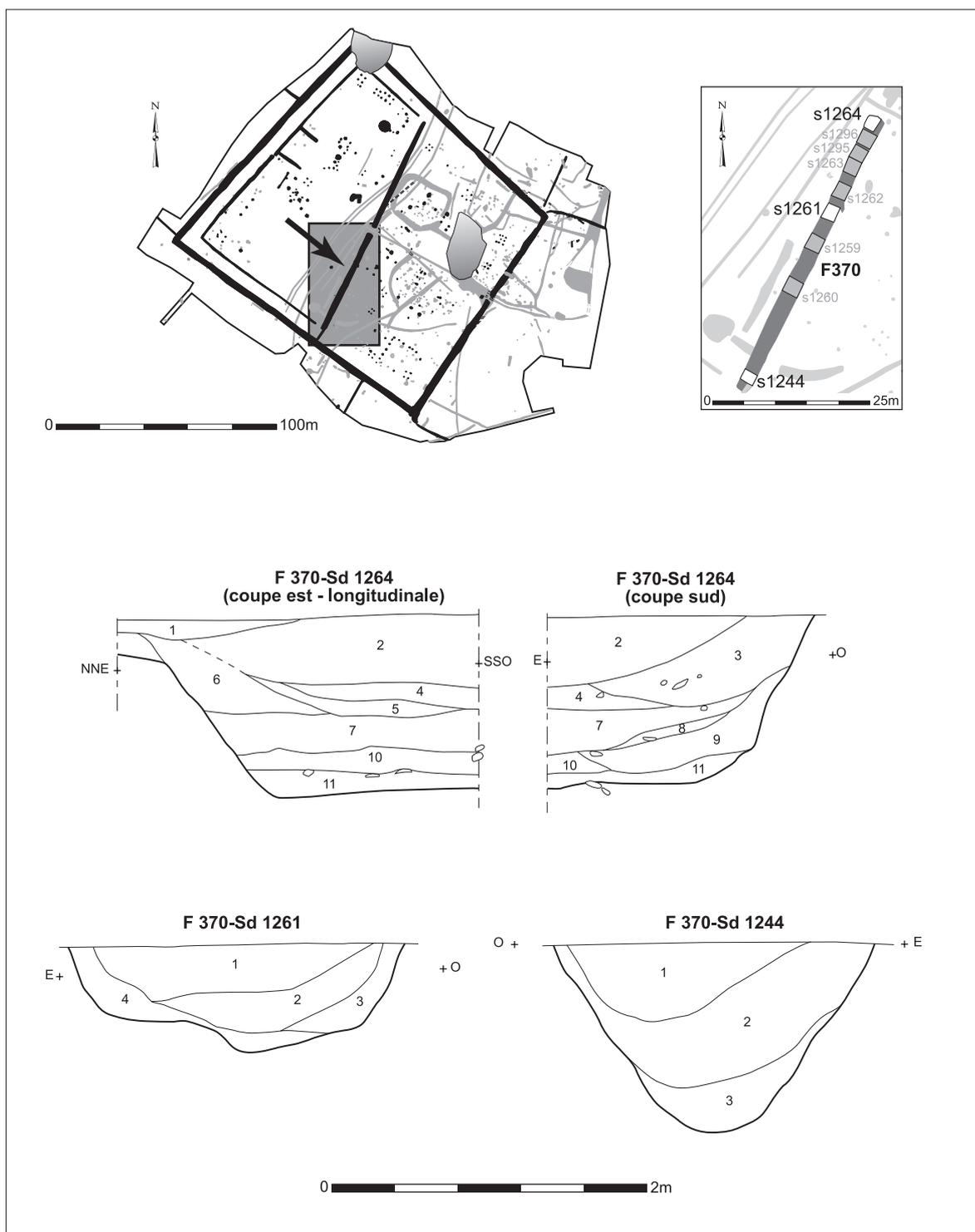


Fig. 6. Coupes du fossé 370 à hauteur des sondages 1244, 1261 et 1264.

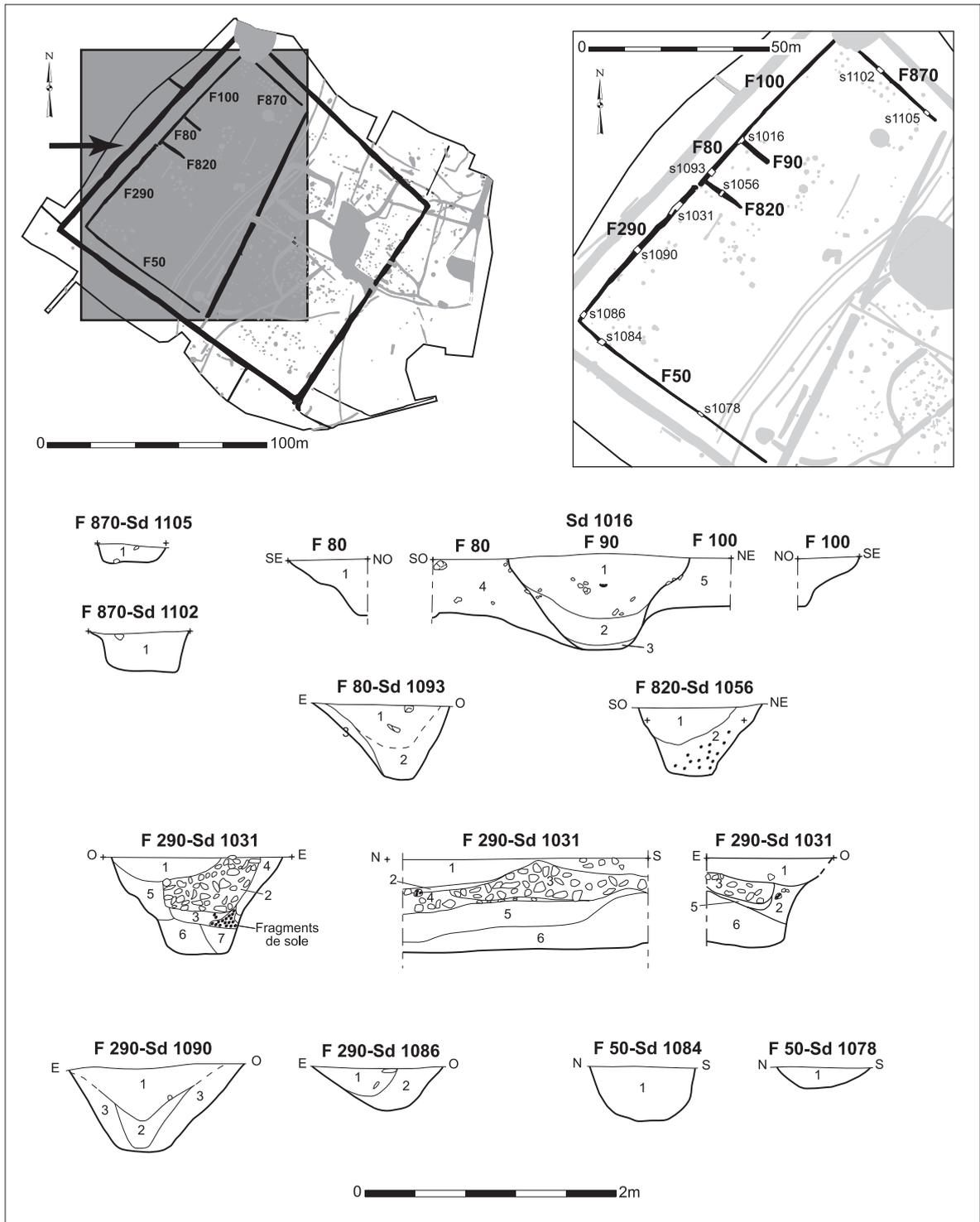


Fig. 7. Coupes des fossés périphériques et internes de l'enclos.

Le profil est caractérisé par un fond plat et large associé à des parois dont la pente est d'environ 45°. Les côtés nord et sud ont un comblement homogène, constitué d'un limon beige associé à des inclusions d'oxydation, avec parfois quelques rares charbons de bois. Ces sédiments d'origine hydromorphe indiquent un comblement progressif de la structure sous l'effet du ruissellement, et confirme donc que ce fossé a fonctionné ouvert.

Les sondages pratiqués de part et d'autre de l'interruption ont mis en évidence une couche de rejets anthropiques essentiellement constituée de fragments d'argile cuite associés à des blocs chauffés de granite et de schiste, pouvant être interprétés comme les restes d'un four détruit. Au nord de l'entrée, les couches sommitales se distinguent des premiers niveaux de comblement par la présence de mobilier céramique et par de nombreux éléments de four ou de foyer, argile cuite, pierres et charbons de bois.

Deux fossés parallèles, distants de 13 m, ont été creusés à la perpendiculaire du fossé 80. Le fossé le plus au sud se développe sur une distance de 12 m alors que le second ne possède qu'une longueur de 10 m. Il s'agit de creusements modestes avec une profondeur maximale de 0,54 m pour le fossé sud et de 0,76 m pour le fossé nord.

L'étude stratigraphique de l'intersection du fossé sud avec le fossé de limite périphérique ne montre pas de rupture dans la dynamique de comblement. Seul un léger emmarchement dans le fond du fossé permet de supposer qu'il a été creusé plus tard. On observe tout d'abord un apport de matériau fin par ruissellement puis, après stabilisation du profil, le fossé est utilisé sporadiquement comme dépotoir et comme cendrier (présence de nodules de terre cuite, de charbons de bois, de fragments de pots ovoïdes et de jattes tronconiques).

La coupe de l'intersection indique au contraire que le fossé nord intervient alors que le petit fossé périphérique est comblé (fig. 7). La dynamique de comblement reste cependant la même que précédemment. Un rejet massif de morceaux de paroi de four a été mis au jour à l'extrémité de ce fossé. Certains fragments, en bon état de conservation, permettent de restituer la superstructure d'un four en dôme.

1.3. L'occupation interne

1.3.1 Les trous de poteau et les ensembles bâtis

La morphologie des trous de poteau découverts sur le site est extrêmement variable. La grande majorité des cas présente un profil en cuvette. Les calages sont rares, peut-être en raison de l'absence d'affleurement rocheux *in situ*. Pour les 400 trous de poteau repérés sur le site, il reste difficile, en l'absence de mobilier significatif, de les attribuer avec certitude à l'une ou l'autre périodes d'occupation. On notera cependant que les vingt trous de poteau attribués à la période médiévale par le mobilier se caractérisent par une faible profondeur conservée variant entre 0,08 m et 0,33 m. En revanche, parmi les 21 trous de poteau les plus profonds du site (plus de 0,7 m de profondeur et jusqu'à 1,52 m pour le trou de poteau 32), quinze possèdent du mobilier de La Tène et seulement six n'ont aucun mobilier. En outre, les ensembles de trous de poteau formant des bâtiments peuvent être attribués à la période protohistorique en fonction de certains critères : orientation, proximité de rejets, implantation le long du talus de l'enclos, caractéristique morphologique et mobilier datant (53 cas). Huit grands bâtiments ainsi que 13 bâtiments annexes peuvent ainsi être datés de l'âge du Fer (fig. 8).

Les trous de poteau isolés de plus de 0,7 m de profondeur

Les trous de poteau 29, 716, 141 et 93 sont caractérisés par des diamètres supérieurs à 1,25 m et des profondeurs comprises entre 0,75 et 0,90 m sous le niveau de décapage. Dans deux cas, le négatif du poteau est bien visible et possède une section de 0,8 m pour le plus imposant et de 0,3 m pour le plus petit.

L'isolement de ces trous de poteau peut s'expliquer par une mauvaise lecture du sol même si leurs correspondants respectifs ont été cherchés en vain. Ainsi, le trou de poteau 29 est situé à l'emplacement d'une haie contemporaine qui a largement perturbé le substrat. Le trou de poteau 716 est creusé à proximité de la route moderne et de ses fossés bordiers, autant d'éléments ayant pu masquer un second creusement de même nature. Quant aux deux autres trous de poteau, ils sont

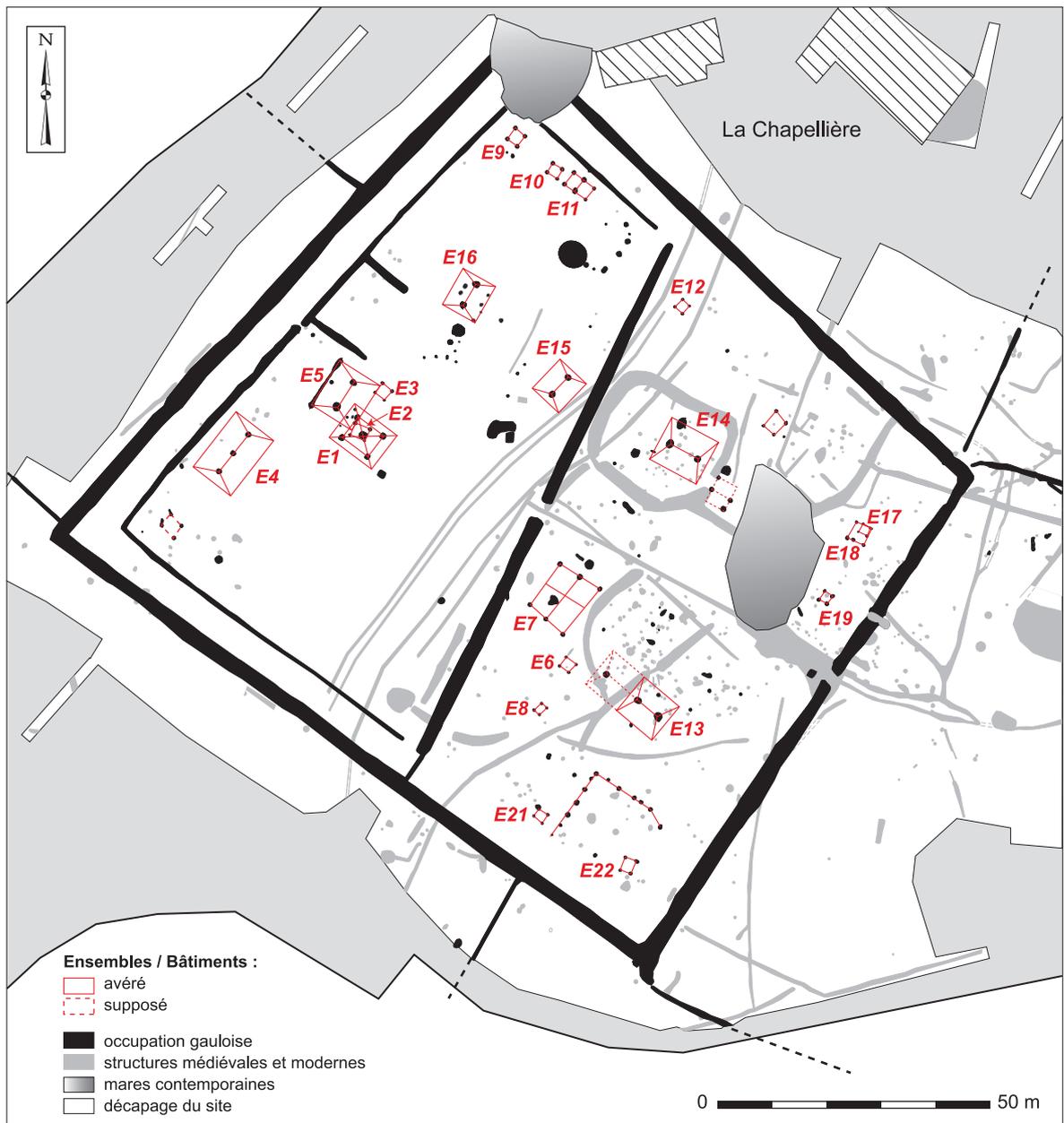


Fig. 8. Plan général des ensembles bâtis de La Tène.

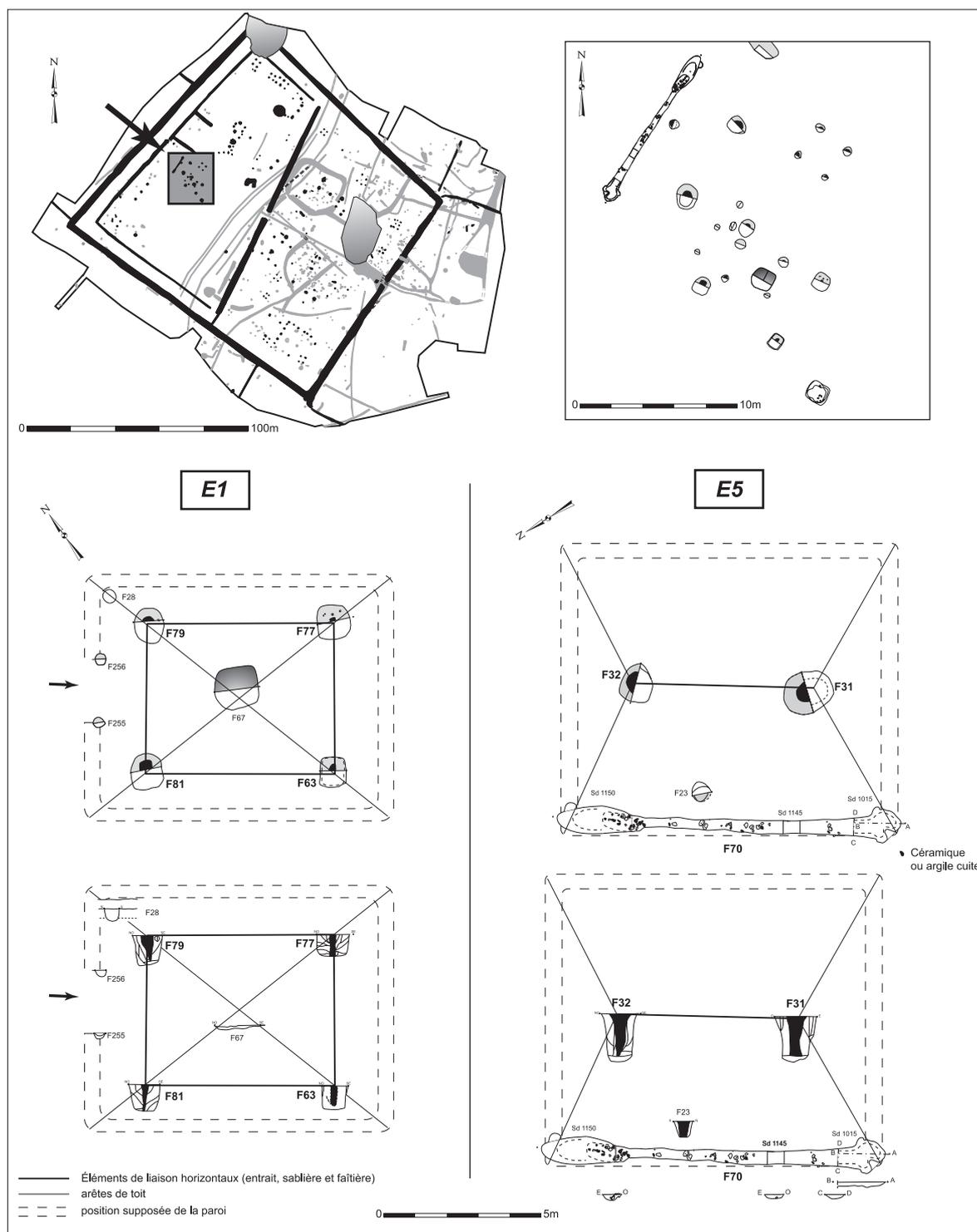


Fig. 9. Vue en plan et en coupes des ensembles E1 et E5.

n° ensemble	n° Tp.	Diamètre	Profondeur	Section du négatif	Ecartement
E16	Tp. 52	1,32 m	1,1 m	0,4 m	4,5 m
	Tp. 58	1,25 m	1,1 m	0,35 m	
E15	Tp. 655	1,2 m	0,8 m	0,43 m	4,25 m
	Tp. 658	1,15 m	0,65 m	0,37 m	
E14	Tp. 105	1,6 m	0,8 m	0,44 m	5,6 m
	Tp. 101	1,14 m	0,74 m	0,46 m	
E5	Tp 31	1,12 m	1,52 m	0,6 m	5,66 m
	Tp 32	1,35 m	1,45 m	0,7 m	
E13	Tp. 231	1,25 m	0,96 m	0,35 m	7,7 m
	Tp. 331	1,4 m	0,84 m	0,56 m	----- 4,5 m
	Tp. 341	1,2 m	0,8 m	0,34 m	
E4	Tp. 16	0,85 m	1,03 m	0,48 m	4,3 m
	Tp. 17	0,83 m	1 m	0,54 m	----- 4,7 m
	Tp. 18	1 m	1,1 m	0,55 m	

Fig. 10. Tableau des dimensions des bâtiments sur deux et trois poteaux porteurs (E14, E15, E5, E16 et E13).

situés dans une zone réoccupée au Moyen Âge, sous la forme d'enclos à fossé qui ont pu recouper des structures protohistoriques. On ne peut pourtant pas écarter totalement l'hypothèse de bâtiments ne possédant qu'un seul soutien de grande dimension.

Les édifices sur deux poteaux porteurs

Les quatre couples de trous de poteau découverts doivent être considérés comme autant d'édifices. Ces bâtiments sont construits sur une base de deux poteaux porteurs de la panne faîtière, qui, du fait de leur puissance, suffisent amplement à maintenir l'ensemble de la superstructure. Dans cette hypothèse, les parois, non porteuses, n'ont laissé aucune trace. Une exception cependant est illustrée par la découverte de l'ensemble E5, matérialisé au sol par les trous de poteau 31 (profondeur de 1,52 m pour un diamètre de 1,12 m) et 32 (profondeur de

1,45 m pour un diamètre de 1,35 m). Leur fouille a révélé la présence du négatif des poteaux. Ceux-ci ont une section ovale de 0,6 m et de 0,7 m. Ils sont associés à une petite tranchée située plus à l'ouest. De 8,9 m de long pour une largeur variant entre 0,32 m et 0,7 m, cette tranchée de fondation de paroi déborde de part et d'autre de l'axe défini par les deux trous de poteau. Contrairement aux autres bâtiments de même type, la présence de mobilier dans son comblement a permis de la repérer immédiatement sous la terre végétale lors du décapage. Sa faible profondeur et l'irrégularité de son profil ne permettent pas d'opter pour un type précis de mise en œuvre de la paroi, sablière ou *ständerbau*. Il est cependant possible, à l'aide de ces quelques éléments, de proposer une restitution de cet édifice, extrêmement simple de conception. La longueur du bâtiment est connue grâce à la présence

de la tranchée (environ 8,7 m). Sa largeur peut être définie en reportant la distance existant entre les poteaux et la tranchée sur la moitié est de l'édifice, soit une largeur totale de 8,7 m. Le bâtiment possède ainsi une superficie de 75 m² (8,7 m sur 8,7 m). L'écartement entre les deux soutiens de la faîtière (5,6 m) étant inférieur à la longueur totale du bâtiment, celui-ci possède vraisemblablement un toit en croupe, à quatre pans. Le rôle porteur de la faîtière implique l'existence de chevrons de type *Rofen*³. Ce principe libère la paroi de tout rôle porteur, puisque la faîtière supporte l'ensemble de la couverture (fig. 9).

Les trois autres couples de trous de poteau de grand gabarit fonctionnent sans doute aussi sur ce principe, même si les limites des bâtiments n'ont pas été découvertes (fig. 10). Le tableau que nous présentons ci-dessous permet de se rendre compte de la relative uniformité des écartements entre les trous de poteau de grand gabarit et de leur puissance qui suffit à recevoir l'ensemble de la charge du bâtiment.

La présence de constructions sur deux trous de poteau de forte puissance a déjà été remarquée sur plusieurs sites de l'âge du Fer. Ainsi sur le site de La Boirie à Chemillé (Maine-et-Loire), trois couples de trous de poteau de grandes dimensions ont été interprétés comme des constructions à part entière⁴. Les profondeurs des creusements sont dans ce cas également comprises entre 0,7 m et 0,8 m et les négatifs des poteaux ont des sections de 0,28 m à 0,38 m. La portée entre les poteaux est du même ordre, de 3,5 m à 4 m dans un cas, et 5 m dans l'autre cas. En revanche, la restitution qui en est proposée, à savoir une simple toiture à deux pans reposant directement sur le sol, pose de sérieux problèmes de conservation de la couverture en matière végétale (poussissement très rapide). Le soin apporté au creusement de ces trous de poteau, ainsi que les dimensions des négatifs vont, à notre avis, plutôt dans le sens d'une véritable architecture.

Les ensembles sur trois poteaux porteurs (E4 et E13)

Nous ne revenons pas en détail sur ces bâtiments qui reprennent les mêmes principes que ceux qui

ont été décrits précédemment (fig. 10). La différence réside dans la longueur de ces constructions, bien plus importante. Si l'on suit le même raisonnement que pour les édifices à deux trous de poteau, les largeurs des constructions sont probablement identiques. En ce qui concerne l'ensemble E4, la largeur du bâtiment est de toute façon limitée par le fossé qui longe le talus de l'enclos en interne à l'ouest (fig. 11). L'édifice E13 reste hypothétique. Il est en effet recoupé par des fossés médiévaux qui peuvent avoir effacés des structures en creux antérieures. Cependant, la forte similitude morphologique des trois trous de poteau ainsi que leur parfait alignement permettent de supposer qu'ils font partie du même édifice.

La grande emprise au sol de ces ensembles et la faible quantité de mobilier découvert à proximité tendent à interpréter ces édifices comme des bâtiments d'exploitation, étables ou granges.

Les bâtiments sur quatre poteaux porteurs

L'ensemble E1 est implanté au centre de la partition occidentale (fig. 9 et 12). Il est défini par quatre trous de poteau de grand module définissant une surface au sol de 29 m². L'édifice est de forme rectangulaire, ses côtés les plus longs étant orientés est-ouest (5,9 m sur 4,9 m). La position de l'entrée pourrait être marquée par le couple de trous de poteau situé sur le côté ouest de la construction, à l'extérieur du module porteur, définissant ainsi une superficie d'un peu plus de 70 m².

Profonds de 0,69 m à 0,96 m, les trous de poteau possèdent des diamètres compris entre 0,8 m et 1 m. Les négatifs des poteaux sont parfaitement visibles en plan et en coupe. Les sections atteignent des dimensions variables, entre 0,2 m et 0,4 m. Les trous de poteau de l'accès sont de taille beaucoup plus modestes : profonds respectivement de 0,18 m et 0,21 m, leur diamètre est de 0,35 m et 0,36 m. Bien que le mobilier en relation soit peu abondant, il est cependant relativement homogène et attribuable à l'âge du Fer.

Un plan de bâtiment identique existe sur le site des Natteries près de Cholet (Maine-et-Loire)⁵. Sur ce site, la base de la paroi non porteuse du bâtiment était bien visible à l'extérieur du module porteur

3- Audouze & Buchsenschutz 1989, 71.

4- Guérin 1999.

5- Maguer 2005.

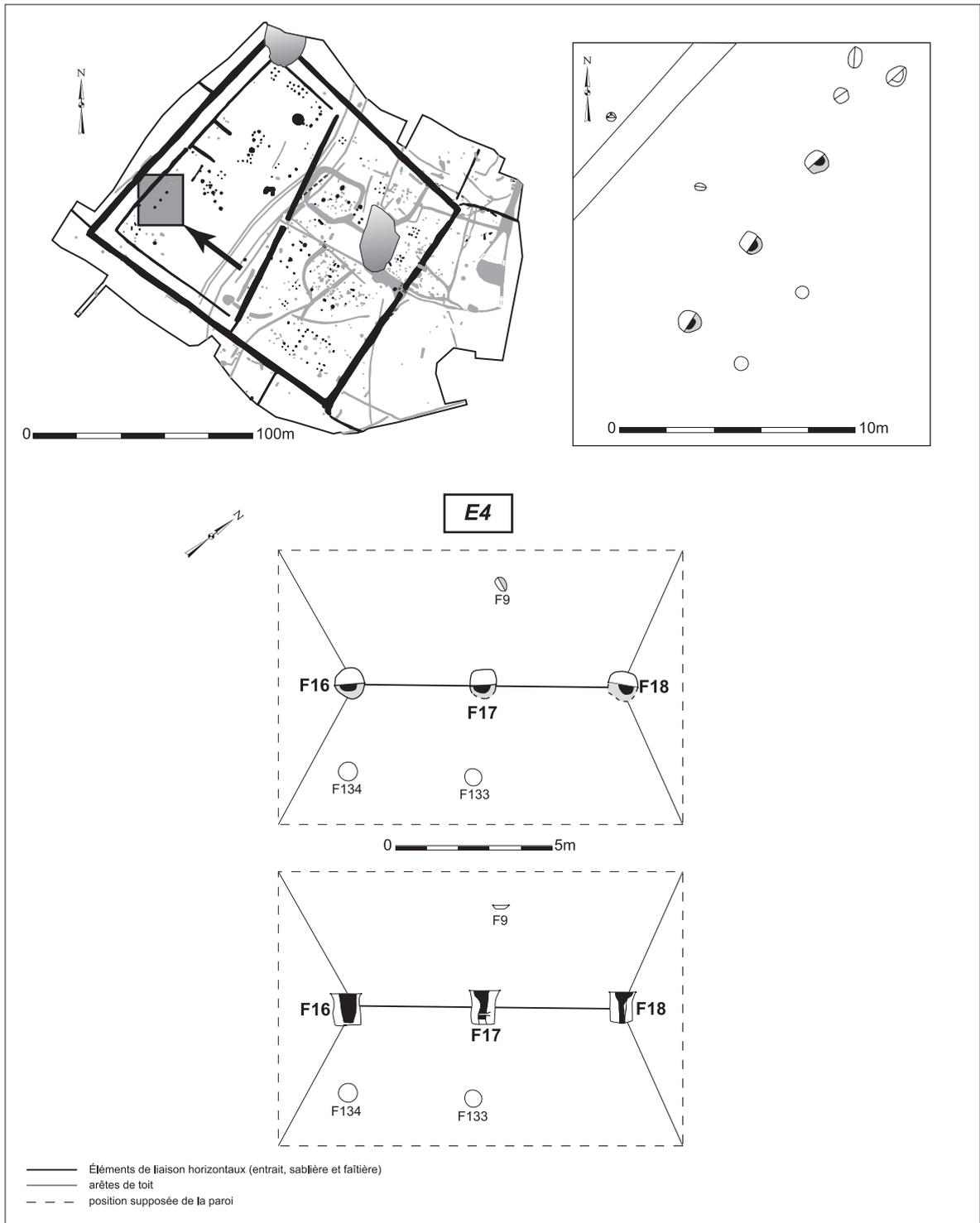


Fig. 11. Vue en plan et coupes des trous de poteau de l'ensemble E4.



Fig. 12. Photographie des bâtiments E1 et E2 (cl. P. Maguer, Inrap).

défini par les trous de poteau. Dans ce même bâtiment, les poteaux marquant l'accès sont légèrement en retrait par rapport à la paroi, ceux-ci ayant pour fonction de relever la pente du toit au niveau de l'entrée. Le bâtiment E1, de forme carrée, pourrait être à quatre pans sans panne faîtière, ce qui explique la position du foyer au centre du bâtiment, sous le point le plus haut du toit.

La présence de ce foyer en fosse en position centrale permet d'évoquer l'hypothèse d'un bâtiment d'habitation. Celle-ci est renforcée par la présence d'une fosse de stockage située dans l'angle nord du bâtiment. Elle contenait un pot situliforme complet (lot 251) et plusieurs tessons d'autres récipients ainsi qu'un fragment de meule. La proximité du puits 83 est un argument supplémentaire en faveur de cette interprétation.

Le bâtiment E7 est un vaste édifice, situé dans la moitié est de l'enclos. Il est assis sur deux rangées de trois trous de poteau parfaitement alignés définissant une superficie d'un peu plus de 80 m² (fig. 13 et 14).

De forme trapézoïdale, son côté le plus long se trouve à l'est (10,90 m). Les trous de poteau sont de dimensions respectables bien que leur taille soit inférieure à ceux des bâtiments précédemment décrits : de 0,62 m à 1 m de diamètre pour une profondeur comprise entre 0,4 m et 0,58 m. Hormis le trou de poteau cornier sud-ouest, tous possèdent un négatif. Plusieurs éléments incitent à penser que les trous de poteau centraux ne portent pas la faîtière : leur parfait alignement au sein des deux rangées de poteaux et la similitude des six creusements alors que les poteaux porteurs de la faîtière sont généralement placés dans des trous plus profonds situés à l'intérieur du bâtiment. Il faut donc imaginer une panne faîtière parallèle aux deux lignes de poteaux et un toit à deux ou quatre pans supporté par six poteaux de même hauteur reliés entre eux par un entrait et des sablières hautes. Le mobilier, bien que peu abondant, est cependant homogène et correspond uniquement à de la céramique de La Tène. Le caractère quelque peu atypique de cette

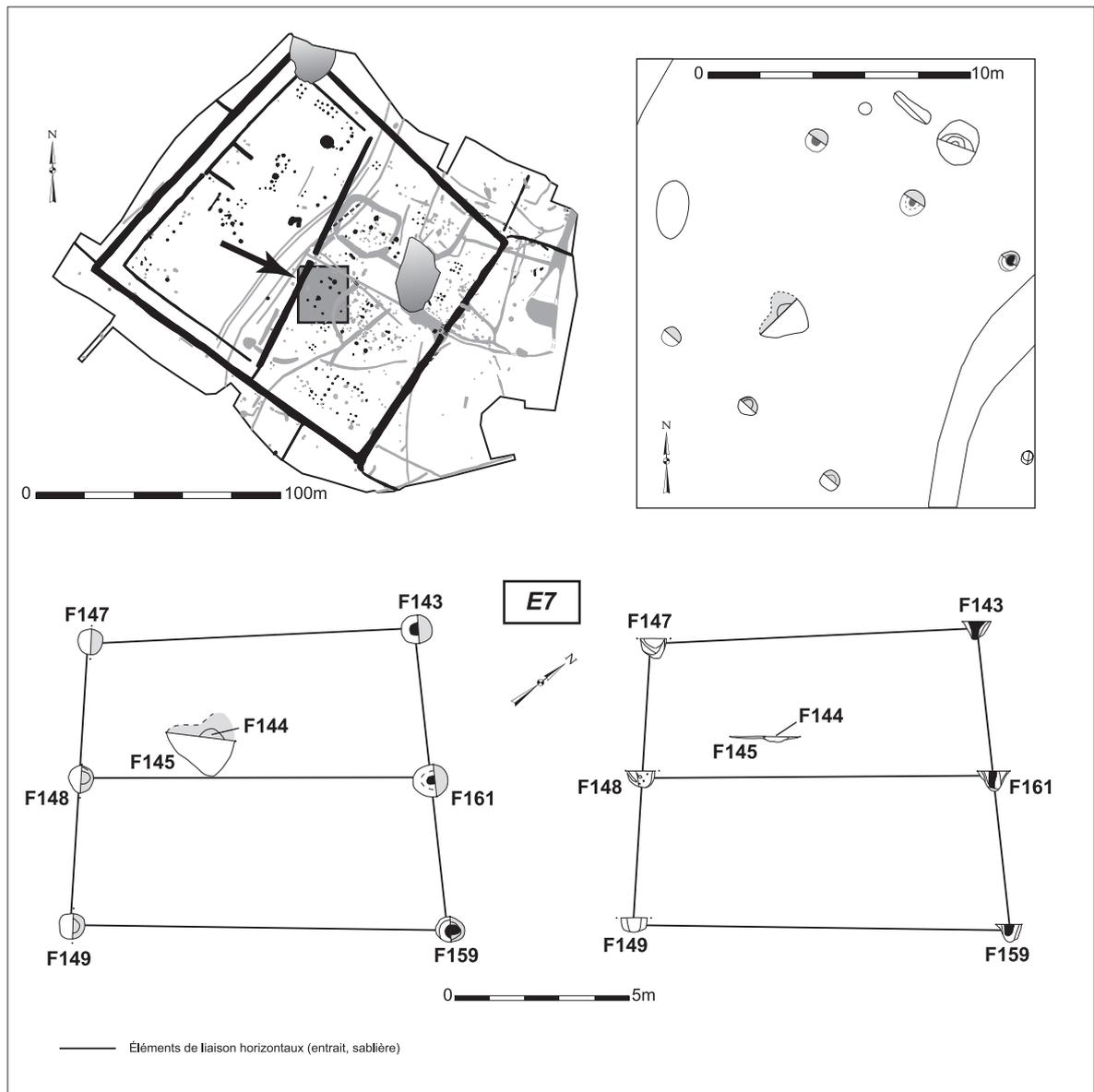


Fig. 13. Vue en plan et coupes des trous de poteau de l'ensemble E7.



Fig. 14. Vue aérienne de l'ensemble E7. Au premier plan, fossé de l'un des enclos médiévaux (cl. Fr. Guérin, Inrap).

construction, par comparaison avec les autres bâtiments découverts, rend sa datation extrêmement délicate. Ce secteur du site possède en effet également une occupation du bas Moyen Âge. La présence de mobilier de l'âge du Fer dans le comblement de ces creusements n'est pas un argument suffisant à son attribution chronologique, puisque ce mobilier a pu être déposé plusieurs siècles plus tard lors du remblaiement des trous de poteau. Étant donné les dimensions importantes de la construction, l'interprétation de cet édifice comme bâtiment de stockage, hangar ou étable est justifiée par ses dimensions importantes et sa position dans la portion orientale de l'enclos.

Les bâtiments de moins de 15 m²

Parmi les quatorze bâtiments de moins de 15 m² repérés sur le site, treize sont construits sur quatre

poteaux porteurs (fig. 15). Les superficies sont comprises entre 2,6 m² et 12,5 m².

Tous les trous de poteau ont une profondeur conservée inférieure à 0,36 m à l'exception d'un cas appartenant à l'ensemble E19. Si les profondeurs ne sont donc pas très importantes, en revanche les diamètres varient entre 0,36 et 0,75 m et laissent ainsi présumer de l'existence de poteaux suffisamment solides pour supporter un plancher. Deux négatifs de poteaux, relevés sur l'ensemble E22, présentent ainsi des sections de 0,25 m et 0,33 m.

À l'exception de l'ensemble E8 situé dans la partie orientale de l'habitat, ces édifices se répartissent le long du fossé de l'enclos, à une distance comprise entre 7 et 11 m laissant ainsi largement la place au talus. Une telle disposition n'est pas rare sur les sites de ce type. Sur l'établissement de la Bleure à Cholet (Maine-et-Loire), les greniers

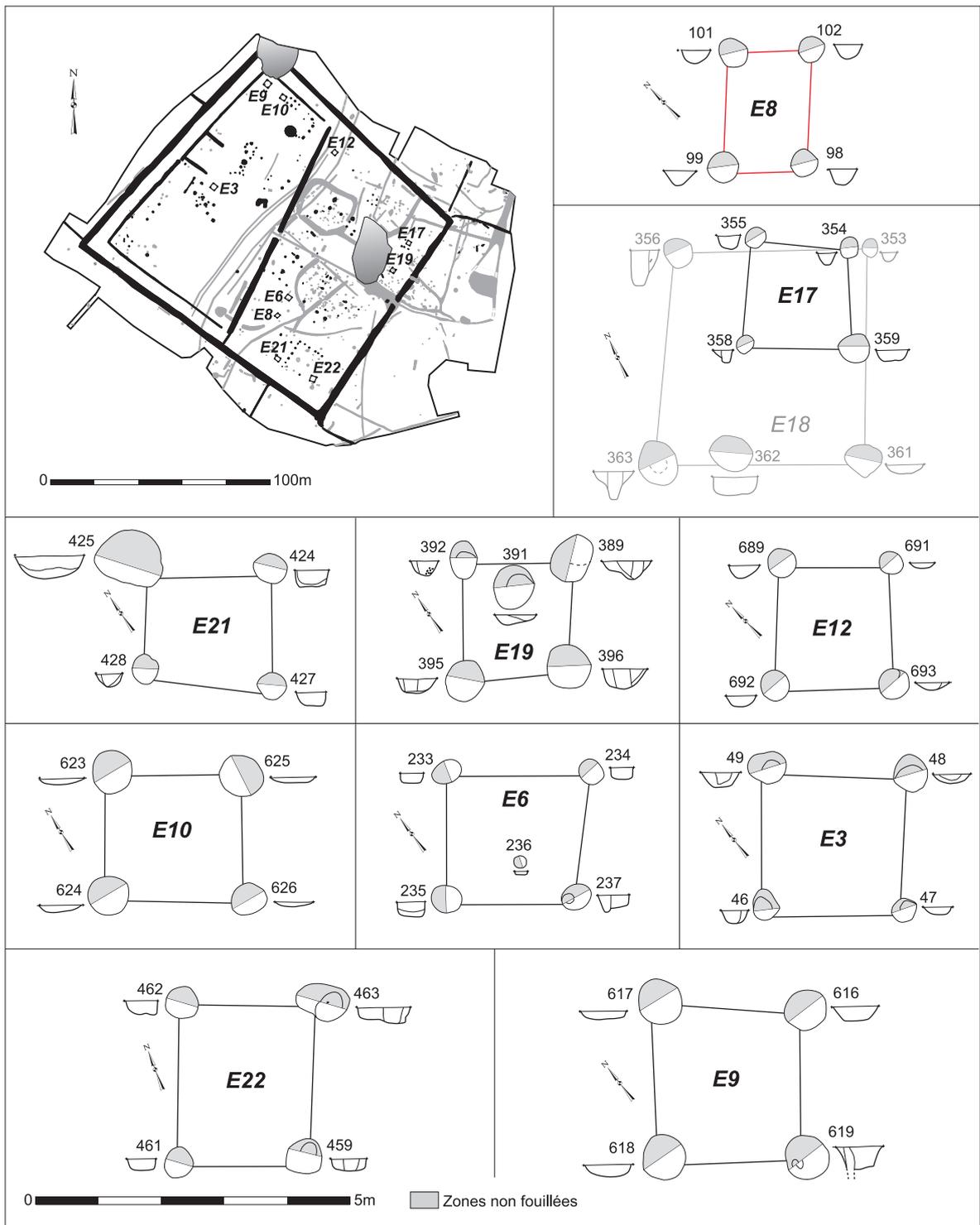


Fig. 15. Vue en plan et coupes des trous de poteau des bâtiments de moins de 15 m².

sont ainsi disposés le long du talus sud de l'enclos quadrangulaire⁶. Outre l'hypothèse de greniers, il faut également évoquer d'autres fonctions possibles pour ces constructions : remises à outils, poulaillers, petites constructions dédiées au culte domestique, etc.

Les palissades

Deux alignements perpendiculaires de trous de poteau définissent un petit espace clôturé dans l'angle sud-est de l'enclos (fig. 8). Ces deux alignements viennent s'appuyer sur les talus de l'enclos. La profondeur conservée des trous de poteau est faible, entre 0,04 et 0,2 m pour des diamètres variant entre 0,26 m et 0,8 m. Étant donnée sa position, il pourrait s'agir d'un petit enclos à bestiaux.

1.3.2. Les fosses (fig. 16)

Parmi les 88 faits interprétés comme fosses, 13 peuvent être attribués à l'occupation protohistorique. Ces fosses se répartissent sur l'ensemble du site, avec respectivement quatre et cinq creusements dans chacune des deux parties de l'enclos et quatre en périphérie. Majoritairement de forme oblongue, leur longueur ne dépasse pas 2,7 m. Elles sont également peu profondes, entre 0,1 m et 0,5 m. Les parois sont souvent évasées et irrégulières. Dans ces conditions, il est bien difficile de donner une fonction précise à ces creusements. Certaines fosses se distinguent cependant par leur morphologie ou par leur contenu.

La fosse 1, située en périphérie au sud-ouest de l'enclos, possède un profil en cloche qui rappelle celui d'un silo de faible capacité volumétrique (0,56 m³) avec un diamètre à l'ouverture (1,01 m) inférieur au diamètre interne (1,2 m).

Mise au jour dans la partie nord de la moitié ouest de l'enclos, la fosse 59 se distingue des autres fosses par la régularité de son creusement apparaissant parfaitement circulaire en surface. L'hypothèse d'une amorce de puits est peut-être à envisager du fait des dimensions de cette fosse (2,35 m de diamètre pour une profondeur de 0,38 m).

Située à l'intérieur du bâtiment E5, la fosse 28 est apparue très haut au décapage. De forme circulaire, elle possédait une profondeur de 0,76 m depuis le niveau de terre végétale. Elle a livré un ensemble de 130 tessons soit un poids total de 4668 g de céramique. Ces fragments correspondent à un pot ovoïde à lèvres à méplat associé à deux fonds plats. Sa localisation ainsi que son contenu vont dans le sens d'une interprétation comme fosse de stockage.

La fosse 116 possède une forme quadrangulaire à angles arrondis, à paroi évasée et fond plat. Bien que de contenance modeste (environ 1 m³), elle a servi de dépotoir lors de sa condamnation. Elle contenait 1192 g de céramique (32 fragments), près de 6 kg de fragments de paroi de four et un jeton en schiste. Parmi les formes céramiques, on relève la présence d'une jatte à profil sinueux, d'une jatte tronconique, d'un bord de pot ovoïde ainsi que de deux bords et plusieurs fragments de panse. Cependant, le mobilier ne donne guère d'indication en ce qui concerne sa fonction d'origine.

La fosse 741 a été découverte à proximité de l'entrée situé sur la façade est de l'enclos, en rive sud de la voie de circulation interne. Elle se présente sous la forme d'une fosse quadrangulaire à paroi verticale et à fond plat. Profonde de 1 m sous le niveau de décapage, sa longueur est de 1,45 m pour une largeur de 1,3 m. Sa morphologie, son comblement (argile hydromorphe) mais aussi sa position à proximité d'une zone de passage permettent d'évoquer l'hypothèse d'un abreuvoir.

1.3.3. Les puits

Quatre puits ont été découverts sur le site. Ils présentent des morphologies différentes selon la nature pédologique et géologique du terrain dans lequel ils sont creusés. Ils sont tous situés dans la portion occidentale de l'enclos. Les conditions inhérentes aux fouilles préventives ainsi que les problèmes de sécurité qu'entraîne l'étude de ce type de creusement n'ont pas permis de recueillir toutes les informations nécessaires à une analyse approfondie de ces structures⁷.

6- Sandoz 2000.

7- Seuls les puits 83 et 637 ont fait l'objet d'un relevé, les autres puits ont fait l'objet d'une observation succincte lors de leur curage à la pelle mécanique.

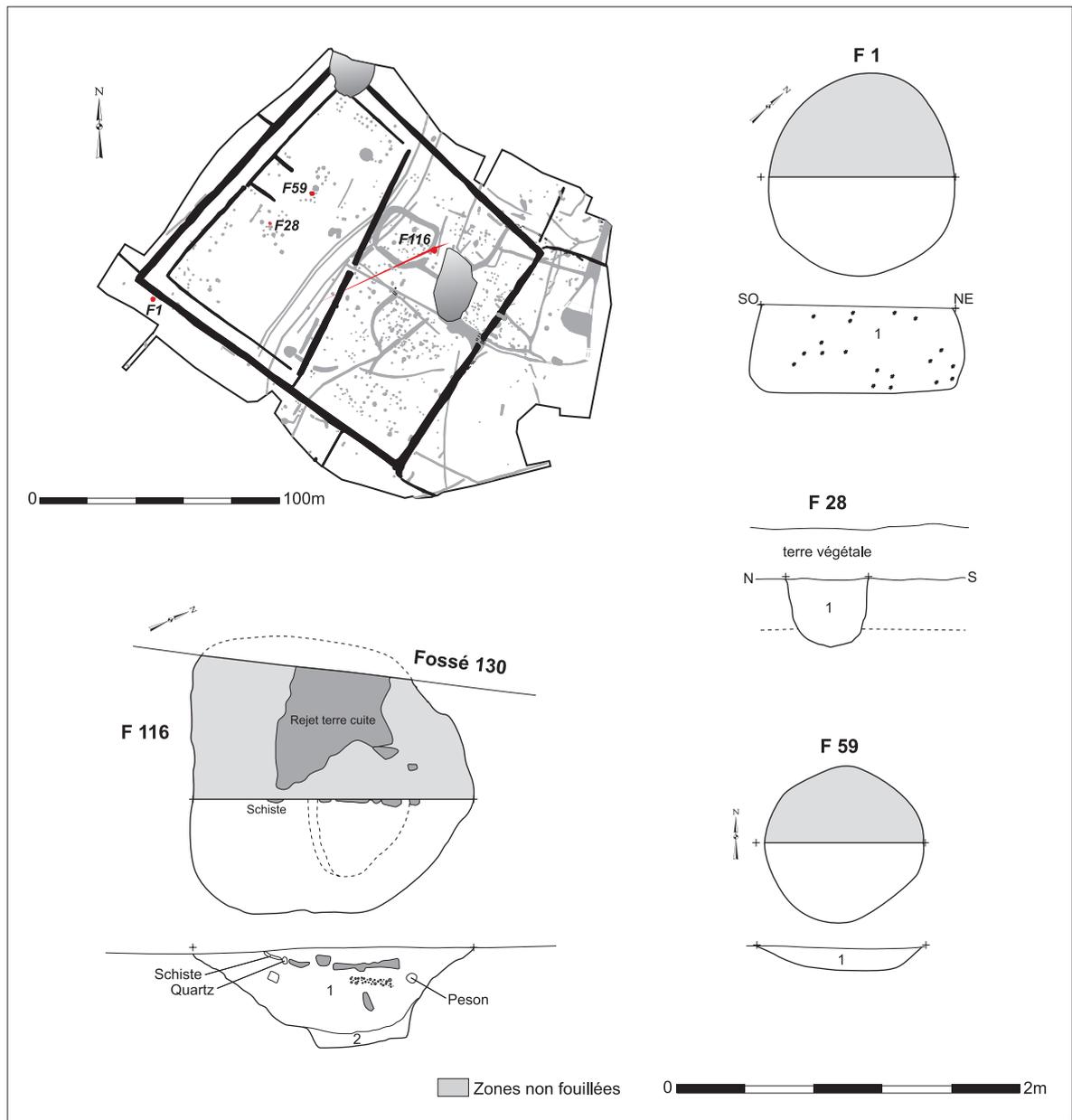


Fig. 16. Vue en plan et coupe des fosses 1, 59, 28 et 116.

Le puits 83 est situé à proximité des ensembles E1 et E5. Il s'agit d'un creusement régulier, de forme carrée, de 1,3 m de côté, caractéristique des puits de la fin de l'âge du Fer. La fouille des couches sommitales de comblement démontre que le creusement a été utilisé comme foyer en fosse au cours de l'occupation. Jusqu'à 2 m de profondeur, le comblement est caractérisé par un remblai de plaquettes de schistes mêlées à de l'argile. Sous ce niveau, se trouvait une voûte de four fragmentée en argile, adoptant vraisemblablement la forme d'une carapace, avec une ouverture à l'une des extrémités. Les fragments découverts font en moyenne cinq centimètres d'épaisseur. Sous ces éléments de four, le comblement était pratiquement stérile. On notera toutefois la présence, à 2,4 m de profondeur, d'un fragment de jatte tronconique et à 2,5 m la découverte d'un fond plat de céramique modelée. Entre 2,5 m et le fond du puits à 3,5 m, une alternance de couches d'argile hydromorphe et de couches de plaquettes de schiste indique que le puits s'est comblé progressivement avec d'une part une érosion des parois (plaquettes) et d'autre part des dépôts de sédiments fins liés au ruissellement ou à la présence d'eau.

Le puits 637 est apparu en surface sous la forme d'une grande tache circulaire de 4,4 m de diamètre. Profond de 3,5 m, son profil en V est dû à un effondrement des parois, le puits étant creusé dans un sédiment particulièrement instable. Les matériaux effondrés forment une couche stérile de plaquettes de schiste intégrées à une matrice argileuse. Quelques liserés d'argile fine apparaissent dans cette couche, indiquant la présence d'eau par intermittence au fond de la structure. Une accumulation de sédiments fins, riches en matières organiques, scelle cette strate. Quelques rejets anthropiques sont présents en comblement médian (us 6), mais ce n'est qu'après un nouveau dépôt de matériaux stériles sous l'action de l'eau que le creusement sert à nouveau de dépotoir, marqué par un rejet de foyer ou de four. Un cône de remblai compacté constitué de plaquettes de schiste vient condamner définitivement la structure, lui donnant l'aspect d'un silo comblé.

Les puits 695 et 753 ont été mis au jour à 11,5 m au nord-est de l'interruption du fossé de partition interne. Le temps imparti à la fouille n'a pas permis de les relever. Ils ont donc simplement été curés à la pelle mécanique. Le premier présente une

morphologie relativement proche de celle du puits 83. Son comblement est majoritairement constitué de plaquettes de schiste. Vers 1,5 m de profondeur, on note cependant la présence d'une couche de limon brun. Également à cette profondeur, une partie de la paroi s'est effondrée en sape. Profond de 3,5 m, ce puits n'a livré aucun mobilier. Le second apparaissait en surface sous la forme d'une fosse oblongue, comblée d'un sédiment à dominante limoneuse associé à de nombreuses plaquettes de schiste. Son profil en entonnoir est probablement destiné à éviter tous risques d'effondrement des parois. Sa profondeur est identique à celle des autres puits, soit 3,5 m. Le mobilier recueilli se limite à 37 fragments d'une jatte tronconique découverte à 0,9 m de profondeur.

1.4. Les fossés parcellaires

Six fossés parcellaires se développent à partir des fossés de l'enclos (fig. 3). Situés en limite d'emprise, ils n'ont pu être étudiés que sur de courtes distances, à l'exception des fossés situés à l'est de l'habitat dont les tracés ont été suivis sur 200 m environ. Un chemin orienté nord-ouest/sud-est et se développant à la parallèle de l'enclos et des fossés parcellaires gaulois a été mis en évidence au nord-est. Si aucun mobilier datant n'est associé à cette voie, en revanche la cohérence des orientations permet de supposer que le parcellaire gaulois fonctionne avec le chemin. De plus A. Dodd - Opritesco⁸ constate "une assez grande discordance (mobilité) [de la trame parcellaire] à grande échelle" entre l'époque gauloise et aujourd'hui.

Les dimensions des parcelles ainsi délimitées ne nous sont connues que partiellement. Ainsi les fossés 60 et 260 sont distants de 83 m, et la distance entre les fossés orientés nord-ouest/sud-est et le chemin est comprise entre 100 et 120 m.

Les fossés ont des profils assez irréguliers en cuvette, et sont comblés par du limon parfois associé à de rares charbons de bois. Le mobilier découvert dans les fossés parcellaires, bien que rare, permet cependant d'attribuer ces creusements à l'occupation protohistorique (fossés 560 et 800) ou à l'époque antique (fossé 260). Dans tous les cas, ces fossés

8- Dodd-Opritesco, in Guérin 2003, 14.

s'appuient sur l'enclos d'habitat, démontrant ainsi que c'est à partir de celui-ci que s'est créée la trame agraire environnante.

2. LE MOBILIER

2.1. Le mobilier en quelques chiffres

Bien que l'intégralité de l'enclos d'habitat ait été étudié, le mobilier récolté est peu abondant. Comme sur la majorité des établissements ruraux de la fin de La Tène, la céramique est largement majoritaire et le métal est rare (deux clous, huit monnaies, quelques scories) ; le lithique est également peu représenté (sept fragments de meules, un lissoir, un jeton en schiste et un fragment de bracelet en lignite).

Au total, 1227 fragments de céramiques protohistoriques et antiques ont été découverts sur le site, soit 29,887 kg⁹. À titre de comparaison, le site de La Bleure à Cholet (Maine-et-Loire), dont l'enclos est morphologiquement très proche, a fourni un total de 2223 tessons de céramiques (céramiques de La Tène et amphores républicaines)¹⁰, celui de La Boirie à Chemillé (Maine-et-Loire), caractérisé par une occupation courte, possède un total de 1217 tessons correspondant à un NMI de 86 récipients¹¹.

Le mobilier est réparti presque de manière égale entre les fossés et les faits isolés. Si l'on tient compte du poids total, 53,3 % de la céramique provient des faits isolés. En nombre de fragments, le pourcentage est peu différent, 47,59 %. Cette répartition est anormale notamment en l'absence de grandes structures collectrices telles que les silos. En effet, sur la plupart des sites de l'âge du Fer du Nord-Ouest de la Gaule, le mobilier est issu très majoritairement des fossés des enclos. Ainsi, sur le site des Natteries, 70,79 % du mobilier céramique ont été découverts dans les fossés¹². Dans le cas de la Chapellière, la faible quantité de tessons issue des limites de l'enclos ne peut s'expliquer que par la conjonction de deux

facteurs : d'une part une occupation de courte durée sur le site, d'autre part un entretien des fossés de l'enclos probablement jusqu'à la fin de l'occupation protohistorique. Les données stratigraphiques montrent d'ailleurs la présence sporadique de mobilier antique en comblement médian du fossé.

C'est donc sur une base de seulement 85 individus¹³, amphores incluses¹⁴, que se fera l'analyse typo-chronologique de la céramique.

2.2. Répartition du mobilier

La répartition spatiale du mobilier s'avère particulièrement intéressante en ce qui concerne l'organisation de l'espace interne de l'enclos. Nous avons intégré au plan de répartition de la céramique, la répartition des fragments de terre cuite (paroi de four, torchis,...), afin de mieux mettre en évidence les principales zones de rejets (fig. 17). Plusieurs constatations peuvent être faites :

- Le mobilier est réparti de part et d'autre d'un axe est-ouest traversant le centre de l'habitat. Bien que les quantités restent faibles, une petite concentration est visible aux abords de l'entrée de l'enclos. Ce phénomène de rejet préférentiel en bordure des accès est cependant beaucoup plus manifeste aux extrémités des fossés de partition.
- À l'intérieur de l'enclos, plusieurs concentrations peuvent être mises en évidence. La plus remarquable est en relation avec les bâtiments E1 et E5. D'importants rejets de terre cuite, notamment des fragments de voûtes et des éléments de four ont été mis au jour en périphérie de cette zone, dans le puits, mais également dans les fossés 290 et 90. La grande quantité de céramique et de terre cuite, la présence d'un puits proche, enfin la qualité de l'architecture et, dans le bâtiment E1, la présence d'un foyer central sont autant d'éléments en faveur d'une interprétation de ces bâtiments comme habitation. L'implantation d'unités domestiques dans la partie occidentale de l'enclos permet d'expliquer l'absence de rejets importants à proximité de l'entrée orientale et, tout au contraire,

9- Ce chiffre ne tient pas compte des données de prospection.

10- Sandoz 2000.

11- Guérin 1999.

12- Maguer, à paraître.

13- Matériel d'évaluation compris.

14- NMI après remontage. Seuls les bords sont comptabilisés.

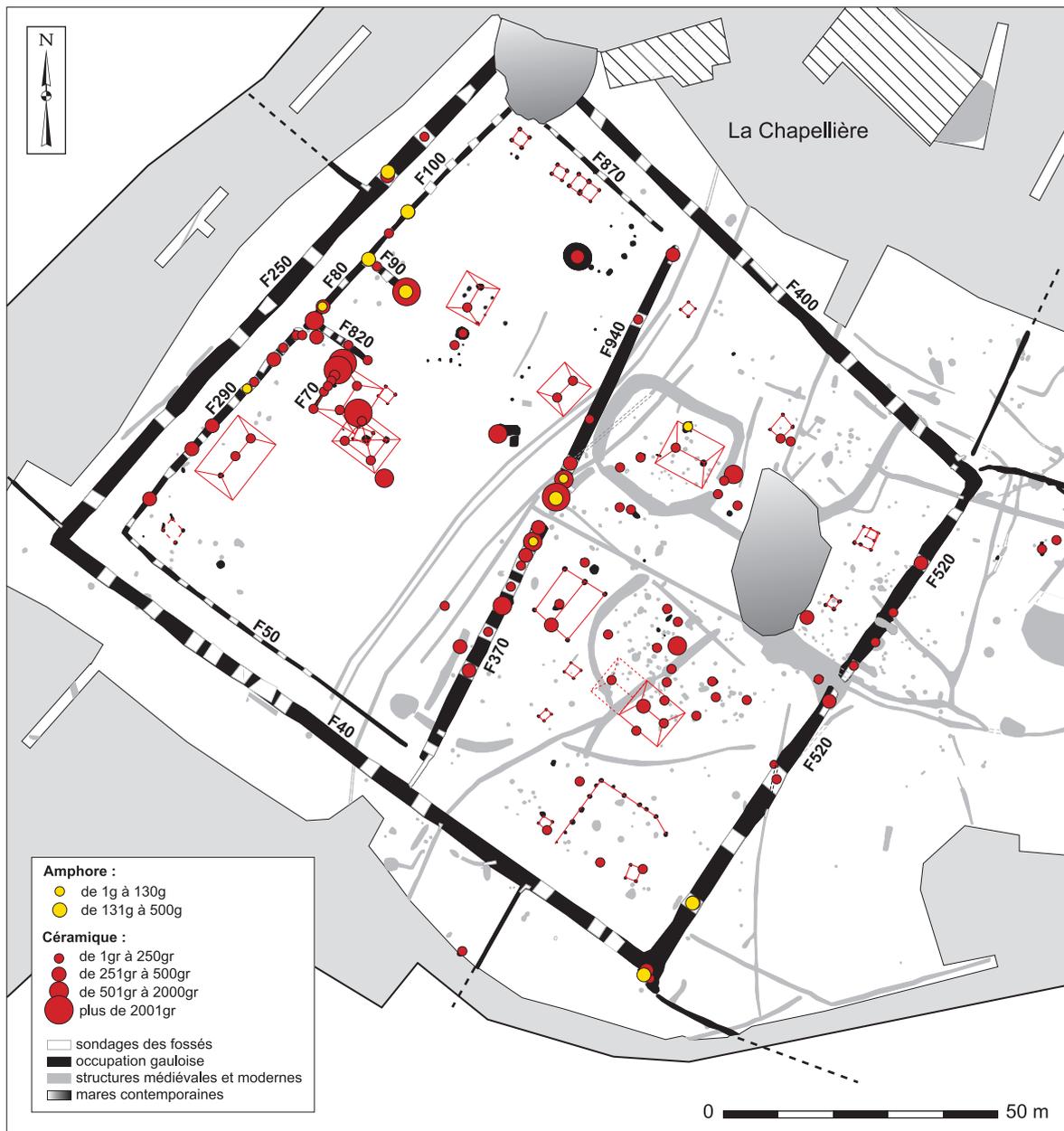


Fig. 17. Plan de répartition de la terre cuite et de la céramique protohistorique.

la concentration de rejets aux abords de l'accès à la zone d'habitation dans les fossés de partition.

Il ne faut cependant pas exclure la possibilité d'une seconde zone d'habitation, peut-être plus modeste que la première, matérialisée par le bâtiment E14. En effet, la fosse 116 a fourni un lot de mobilier important comprenant de la céramique, mais surtout un rejet massif de paroi de four ainsi qu'un chenet. Enfin, une troisième zone peut être définie en bordure méridionale de l'axe de circulation est-ouest. Elle se situe en périphérie et dans le bâtiment E13. La quantité reste cependant faible. De plus, on ne constate aucun rejet en relation avec des structures de combustion. Pour ces raisons, l'hypothèse d'une zone d'habitation doit sans doute être abandonnée au profit d'un bâtiment annexe (grange, remise ou étable).

- Si des concentrations de mobilier apparaissent indéniablement, il existe également des zones vierges de tout rejet. C'est le cas des limites nord et sud de l'enclos. L'absence de mobilier dans ces fossés (exception faite du lot de monnaies découvert en prospection) est sans doute dû à leur éloignement par rapport à la zone de circulation est-ouest et aux zones d'habitation. De même, les secteurs où se trouvent les petits édifices sur quatre et six poteaux sont également pauvres en mobilier. Cette observation renforce l'hypothèse de bâtiments utilisés pour le stockage des récoltes et/ou des outils.

2.3. La céramique protohistorique

Les pâtes sont composées¹⁵ d'argile d'origine granitique. Les dégraissants sont donc constitués de quartz, de feldspath et de mica en proportion variable. Les dégraissants fins sont minoritaires (une vingtaine d'individus) et correspondent à deux types morphologiques : les écuellles à profil "en S" et les écuellles tronconiques. Si la grande majorité des récipients est modelée, quelques individus ont sans doute été finis au tour. Il s'agit des céramiques à pâte fine, notamment les écuellles à profil "en S" et quelques pots ovoïdes. La cuisson est réalisée majoritairement en mode A (cuisson réductrice puis

post-cuisson oxydante, couleur à dominante rouge ou jaune), mais 17 individus présentent une cuisson en mode B (réductrice, couleur grise à noire)¹⁶.

Les fonds

Tous les fonds sont plats (fig. 18). Ils sont parfois légèrement débordants. Le seul élément original est un fond portant une perforation réalisée après cuisson, pouvant correspondre à un pot d'horticulture tel qu'il en existe à la période gallo-romaine¹⁷. Ce fond trouve d'ailleurs un parallèle proche sur le site de La Bleure¹⁸.

Les types

Le faible nombre d'individus ne permet pas d'envisager une étude détaillée de la céramique de l'habitat de la Chapellière. Cependant, l'hypothèse d'une occupation de courte durée laisse penser que l'ensemble du mobilier protohistorique en céramique est utilisé de manière pratiquement synchrone. C'est pourquoi il nous paraît plus pertinent, dans le cadre d'une synthèse typologique, de prendre en considération l'ensemble des récipients découverts plutôt que d'explorer le site par ensemble de faits. Deux grands groupes ont été définis, les formes basses et moyennes (formes ouvertes), et les formes hautes (formes fermées). Les récipients à profil sinueux et les récipients tronconiques forment le premier groupe. Le second groupe correspond aux pots ovoïdes et aux amphores (fig. 19).

Types	NMI
Ecuellles et jattes à profil sinueux	17
Récipients tronconiques	27
Pots ovoïdes	19
Amphores	3
Cruche	1
Ecuelle carénée	1
Indéterminés	17
TOTAL	85

Fig. 19. Nombre minimal d'individus par type.

15- Il s'agit ici uniquement de la céramique indigène.

16- Picon 1973, 62.

17- Barat & Morize 1999, 213-236.

18- Sandoz 2000.

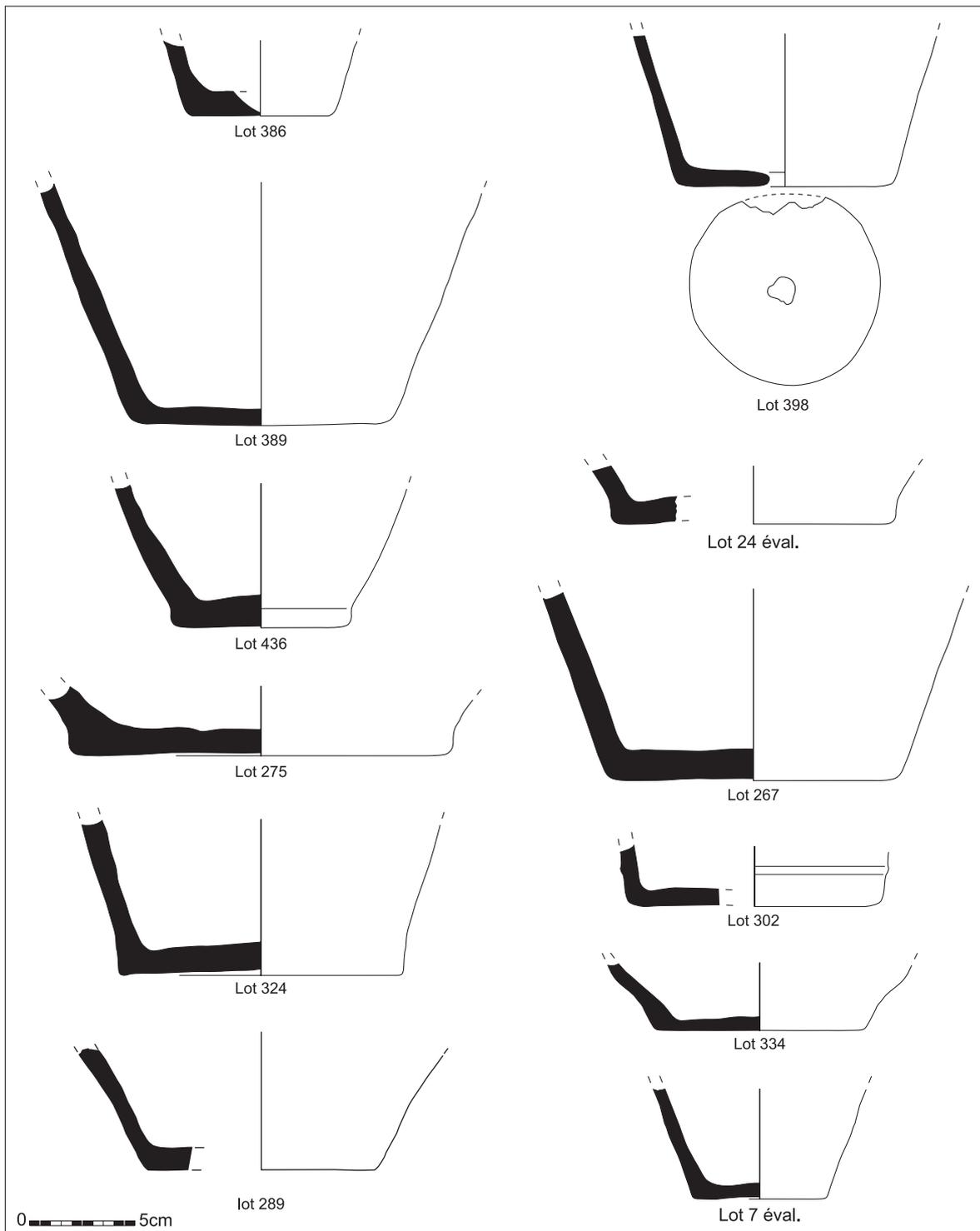


Fig. 18. La céramique : les fonds.

• *Les formes basses et moyennes*

– Les récipients à profil “en S” (17 individus) :

Type 1 : Il est caractérisé par des écuellés à épaulement anguleux bien marqué, associé à un col concave et une lèvre déversée (fig. 20). Le col est mouluré dans deux cas (lot 310 et lot 311). Ce type est bien connu sur les sites du Bas-Poitou où il peut être daté du II^e siècle a.C. et du début du I^{er} siècle a.C.¹⁹.

Type 2 : ces écuellés se distinguent par un épaulement peu marqué associé à une lèvre déversée débordante (lot 269, lot 293, lot 294 et lot 308) (fig. 20). Cette forme est présente en Loire-Atlantique sur le site du Clouët à Carquefou à la fin du II^e siècle a.C.²⁰, dans le sud du Maine-et-Loire sur le site des Natteries à Cholet, datée de la fin du III^e siècle a.C. et du début du II^e siècle a.C.²¹ et dans le nord de la Vendée sur le site de La Sangle à La Verrie²².

Type 3 : Ces écuellés à profil “en S” et à épaulement arrondi correspondent à un type de récipient commun à toute l’Europe celtique (fig. 20).

Type 4 : Ces jattes à col concave et lèvre déversée possèdent un épaulement arrondi (fig. 21). Il s’agit d’une variante haute du type 3. Elle est également connue dans tout le domaine celtique à la fin de La Tène moyenne et à La Tène finale. À titre d’exemple, signalons la présence de ce type de jatte sur le site de l’Amélie II à Soulac-sur-Mer en Gironde à la fin du II^e siècle a.C.²³ et sur le site d’Acy-Romance dans les Ardennes à la fin du II^e siècle a.C.²⁴.

Type 5 : jatte à col droit et épaulement haut (fig. 21).

Type 6 : il se distingue du type 4 par un épaulement peu marqué (lot 374) (fig. 21).

Type 7 : gobelet à profil sinueux. Un seul individu est intégré à ce type (lot 434) (fig. 21).

– Les récipients tronconiques (25 individus) :

Type 8 : jattes à panse galbée (fig. 22 et 23).

Type 9 : jattes à paroi oblique (fig. 24).

Type 10 : écuellés à bord rentrant (fig. 24). Ce type, bien que représenté par seulement trois individus, permet d’intégrer le site de la Chapellière dans la vaste zone de diffusion de cette forme de récipient (sud de la Loire et Centre-Est de la France)²⁵. Cependant, cette forme reste encore minoritaire face aux écuellés à profil “en S” avec seulement trois individus identifiés.

Type 11 : gobelet sub-tronconique (fig. 24). Un seul individu est identifié. Il s’agit d’un petit gobelet grossièrement modelé.

• *Les formes hautes*

– Les pots (25 individus)

Type 12a : il inclut l’ensemble des pots ovoïdes à lèvre déversée (fig. 25). Le lot 352 présente un décor d’impressions de baguette sous la lèvre.

Type 12b : Deux pots ovoïdes découverts lors de l’évaluation possèdent un col vertical et une panse peu galbée (lot 9 de l’évaluation et lot 24 de l’évaluation). Le lot 9 se distingue par un décor d’impressions de baguette sous l’épaule (fig. 25). Ce type trouve des analogies avec le type 8.8 de la typologie du Bas-Poitou établie par O. Nillesse²⁶.

Type 12c : Ces pots se distinguent par la présence d’une épaule carénée associée à une lèvre oblique épaissie ou en bourrelet (fig. 25 et 26).

Type 12d : il s’agit des pots ovoïdes à col rentrant et lèvre déversée (fig. 27). Trois récipients sont décorés, deux sous la forme de profondes impressions rectangulaires, le troisième étant orné de cercles réalisés avec une pointe émoussée.

Type 13 : Ce type correspond aux pots situliformes (fig. 26). Ces deux récipients présentent des impressions de baguettes à la base du col.

– Les amphores (trois individus)

Type 14 : Trois lèvres, trois anses et deux fonds d’amphores ont été retrouvés (fig. 28). Dans les trois cas, il s’agit de formes précoces de type gréco-italique ou Dressel 1a. Le lot 380 représente une forme de transition entre les amphores de type gréco-italique et les amphores Dressel 1a. Deux fonds, incomplets, ont en outre été recueillis.

19- Nillesse 2000.

20- Le Goff 2003, 109.

21- Maguer à paraître.

22- Petorin 2001.

23- Boudet 1987, pl. 179.

24- Lambot *et al.* 1994, 138.

25- Colin 1998, 50.

26- Nillesse 2000.

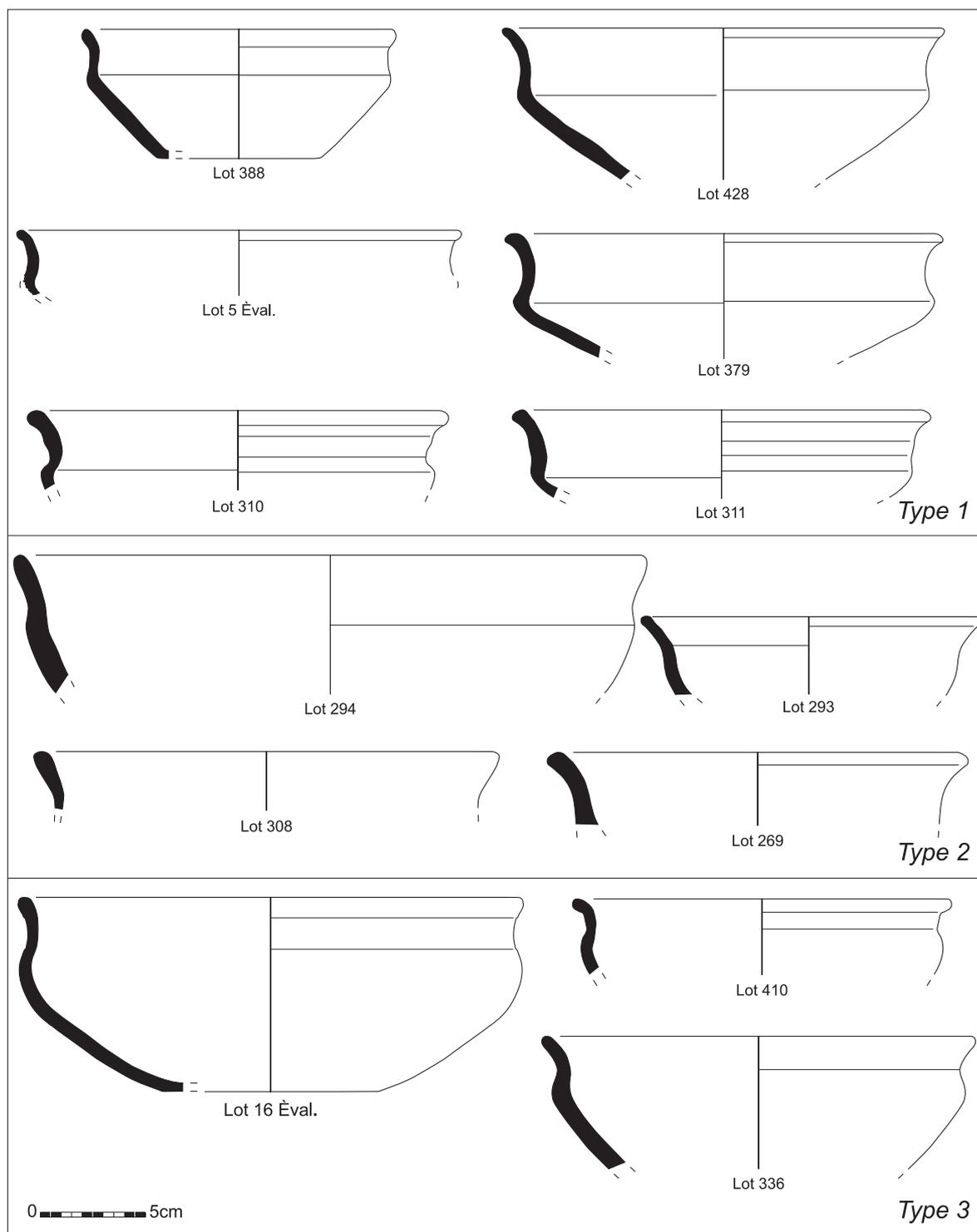


Fig. 20. Écuellen à profil en esse, type 1 à 3.

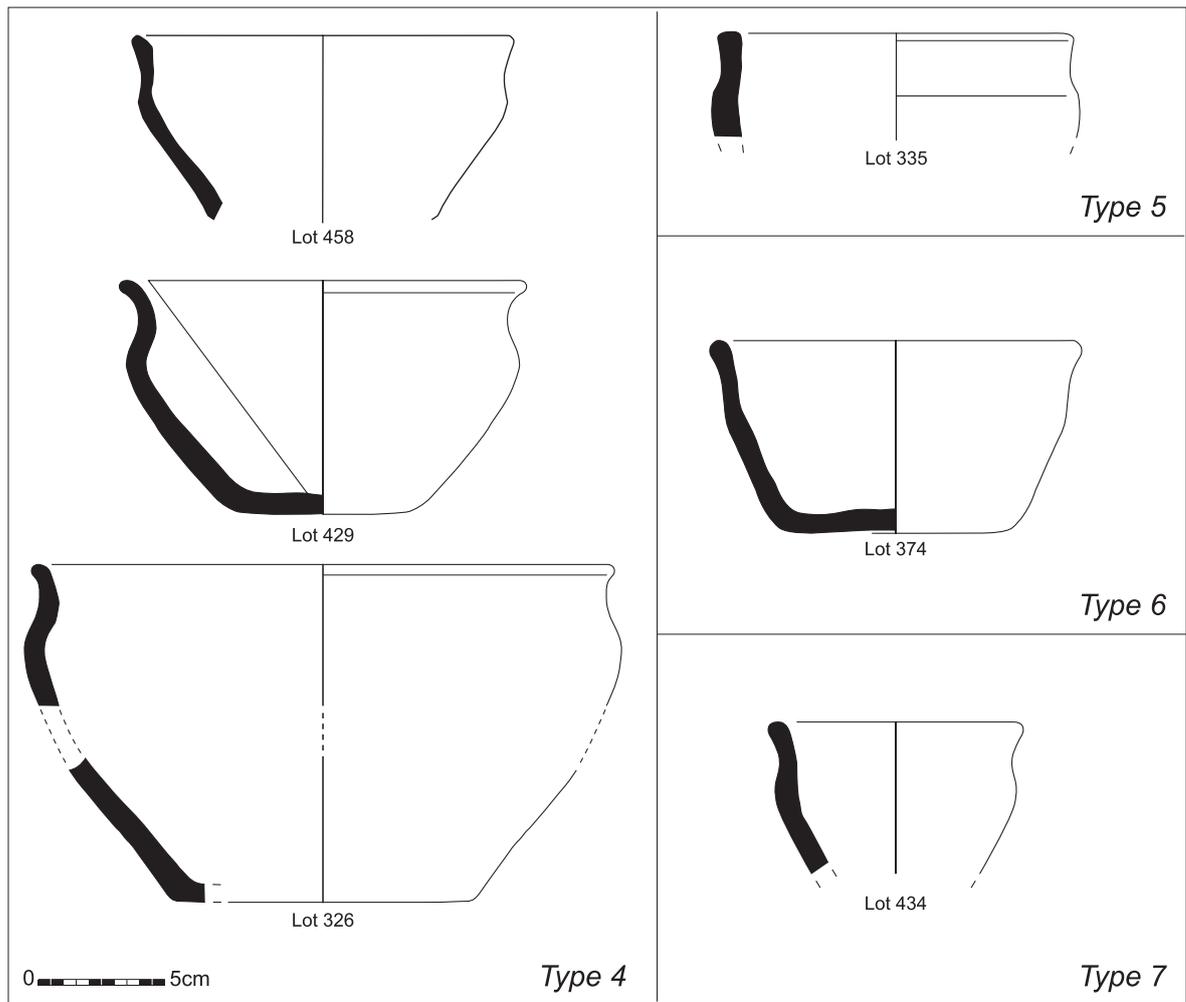


Fig. 21. Les types 4 à 7.

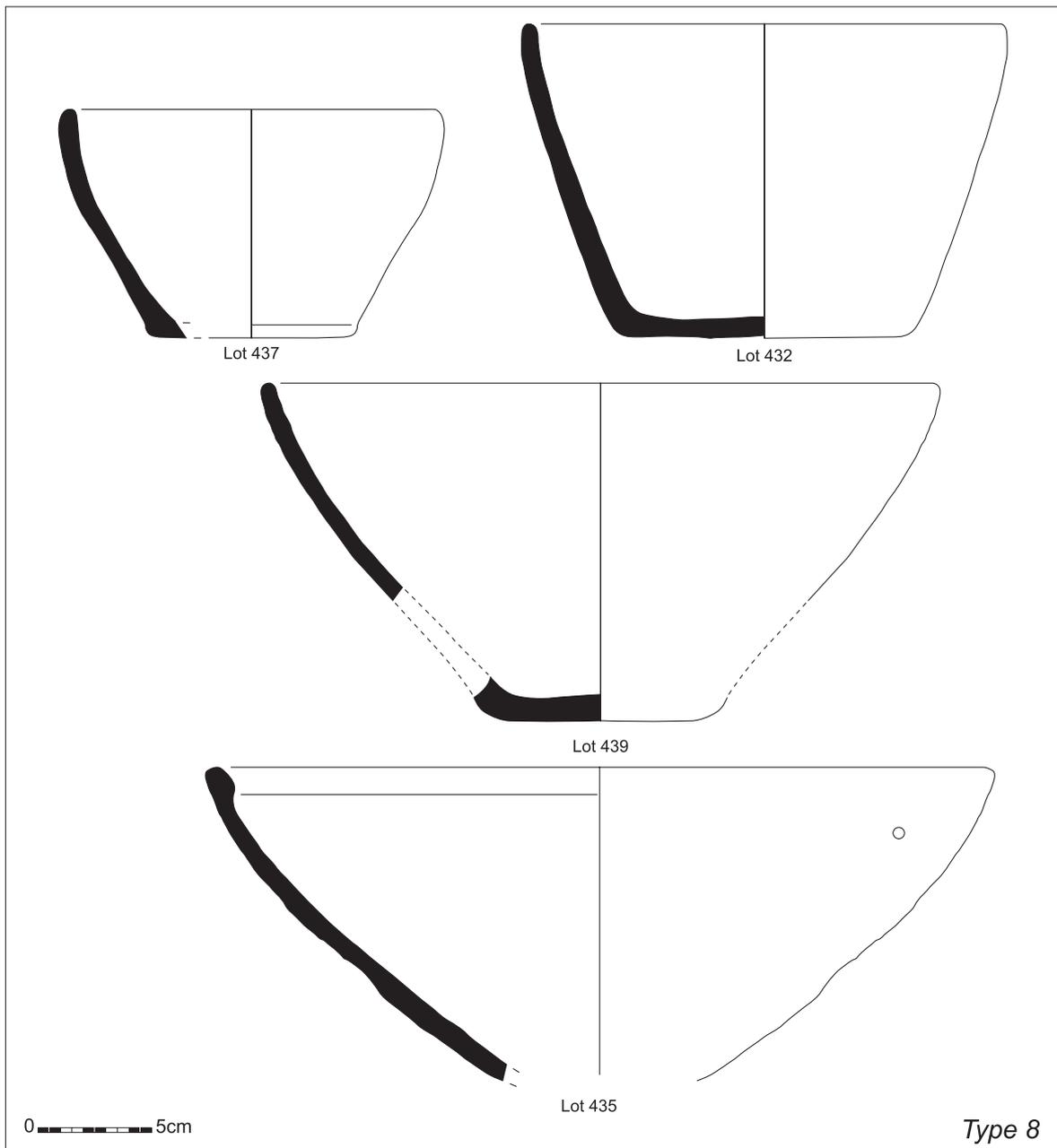


Fig. 22. Formes tronconiques, type 8.

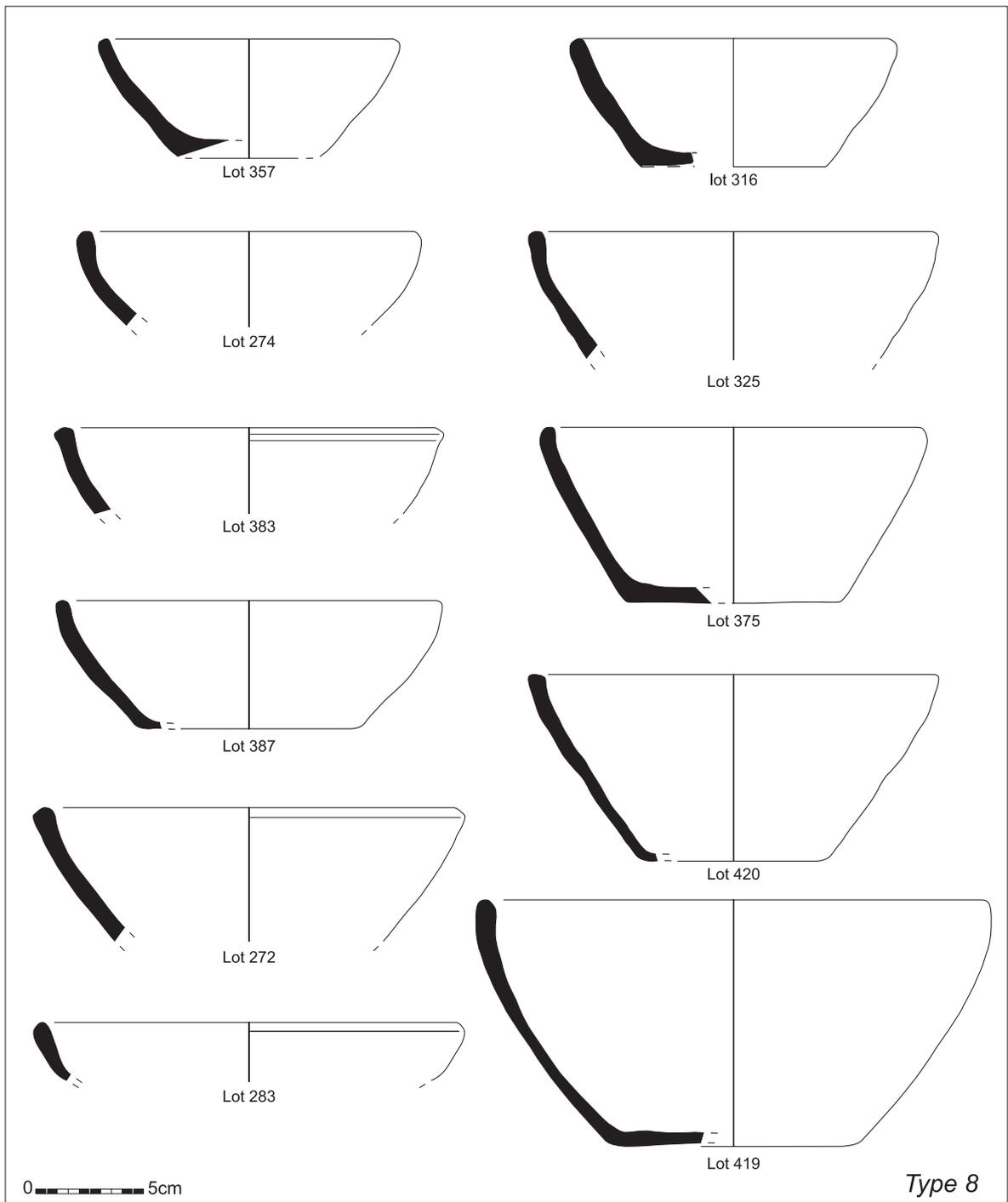


Fig. 23. Formes tronconiques, type 8.

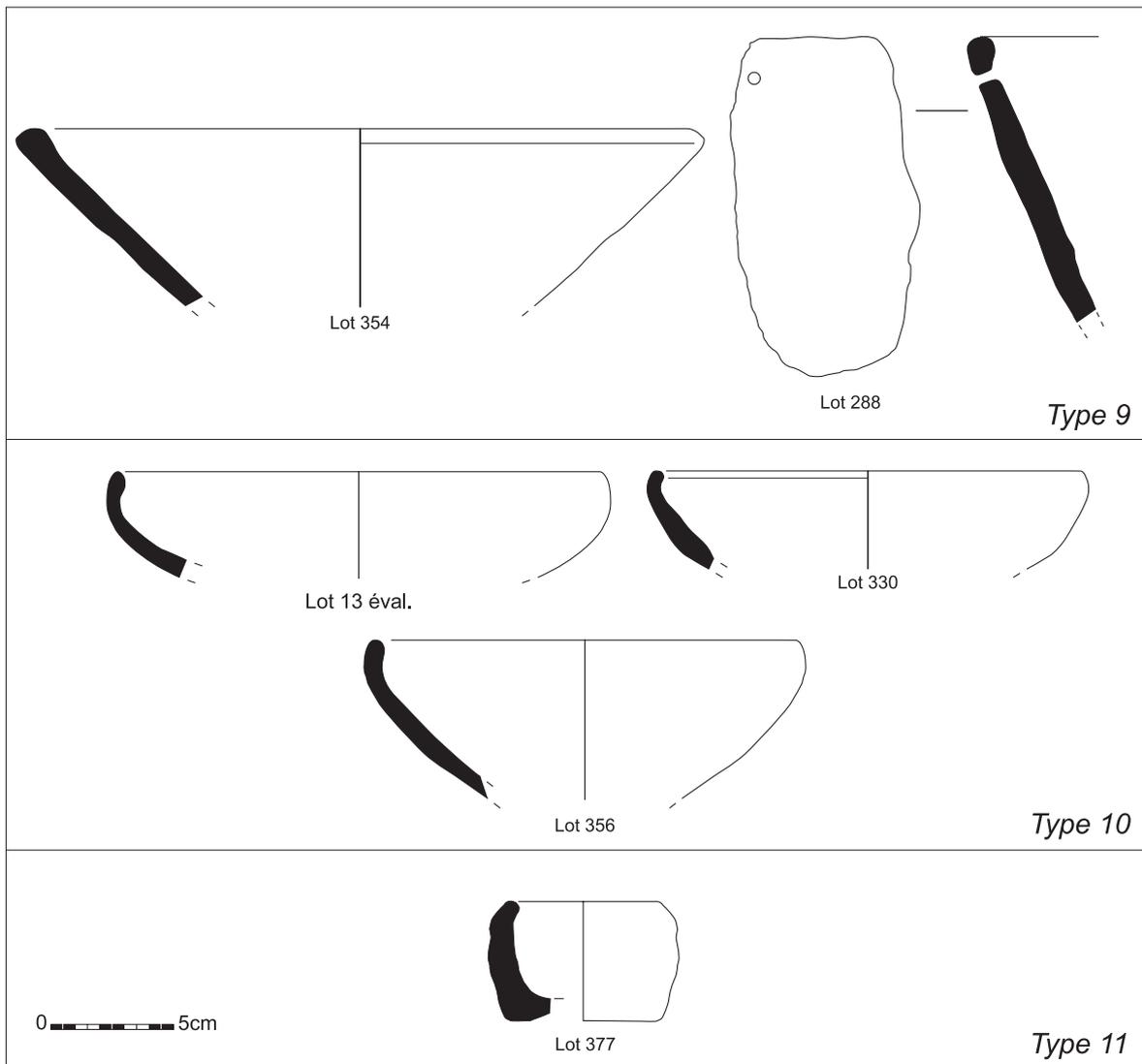


Fig. 24. Formes tronconiques, types 9 à 11.

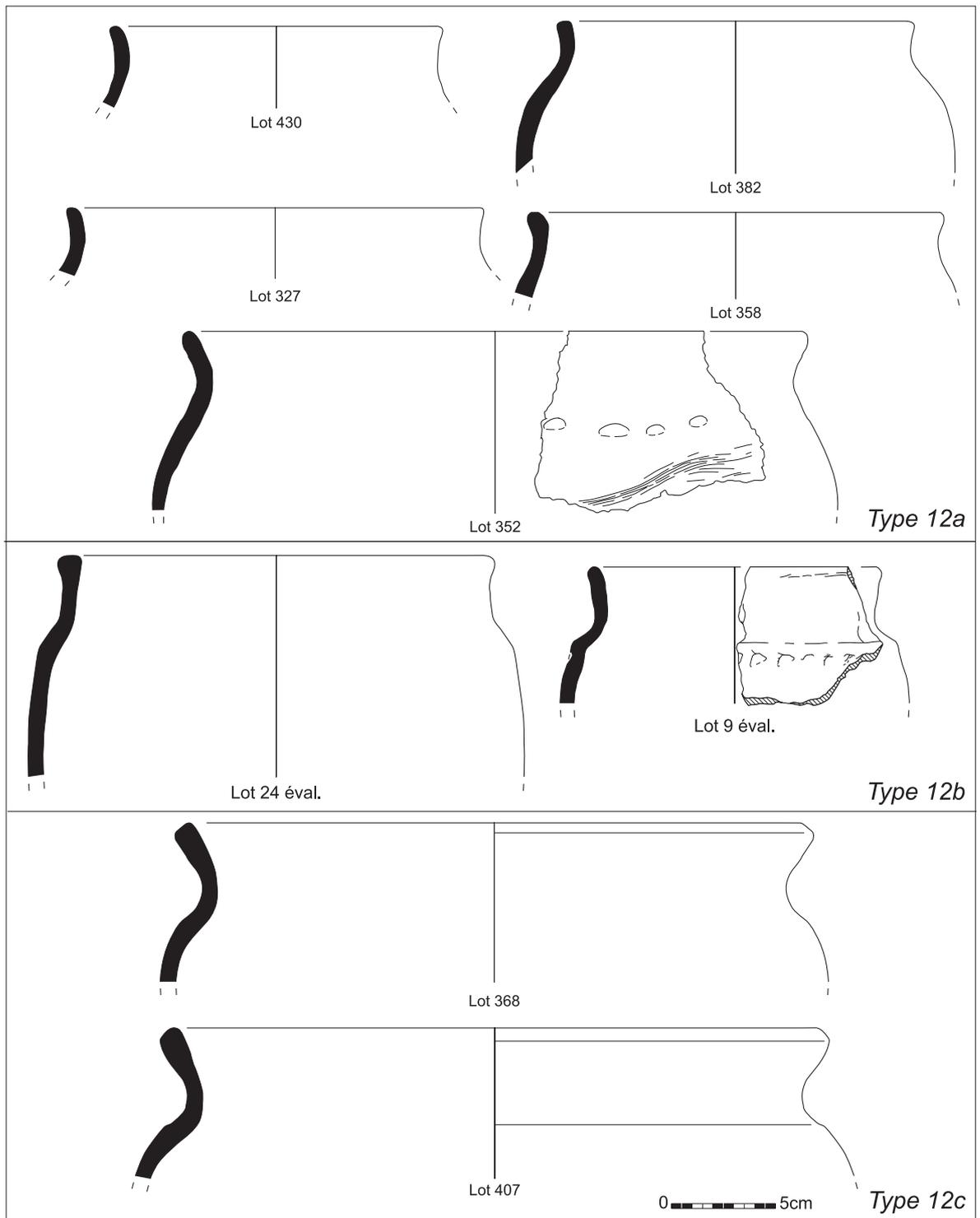


Fig. 25. Pots, types 12a et 13.

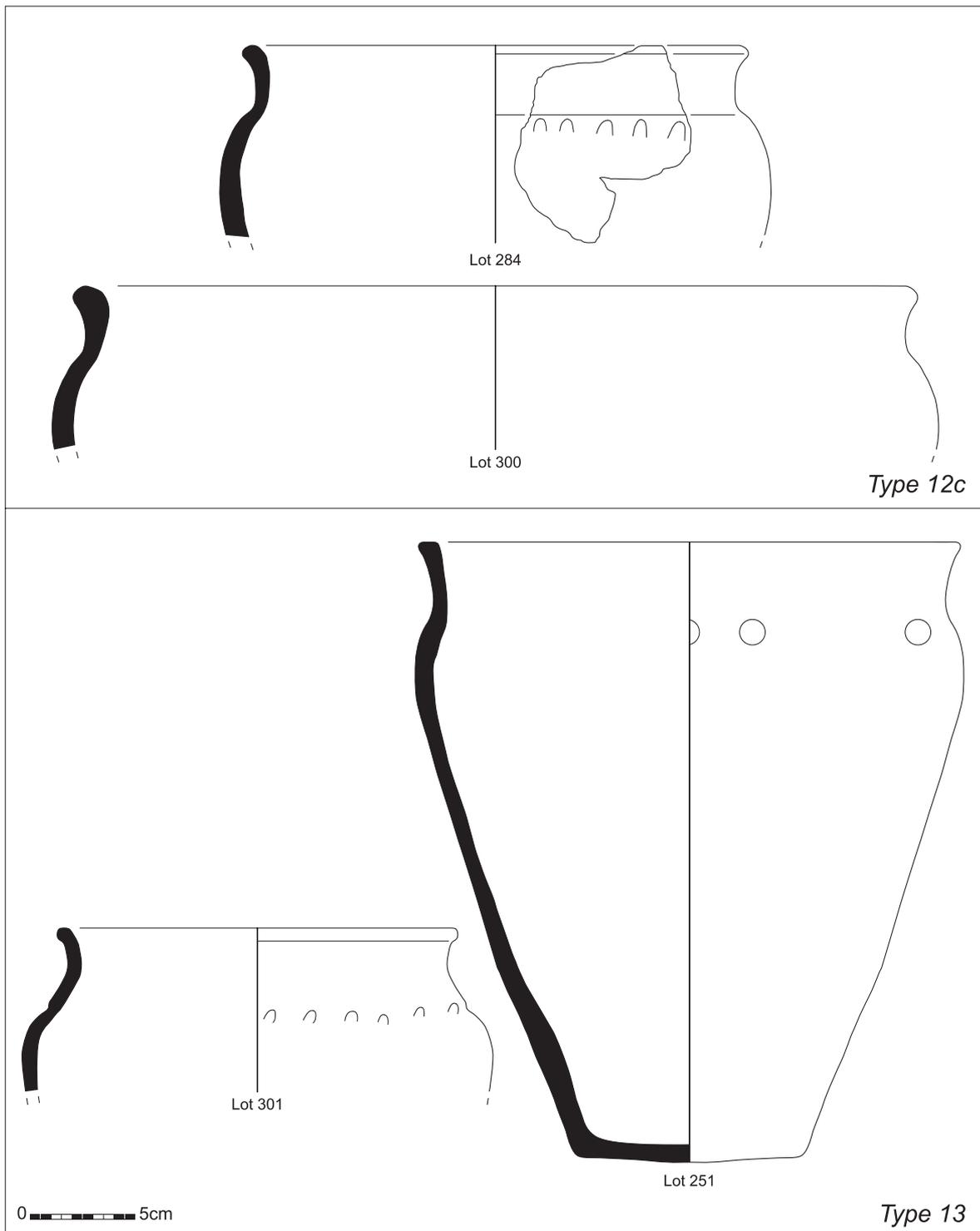


Fig. 26. Pots, types 12c et 13.

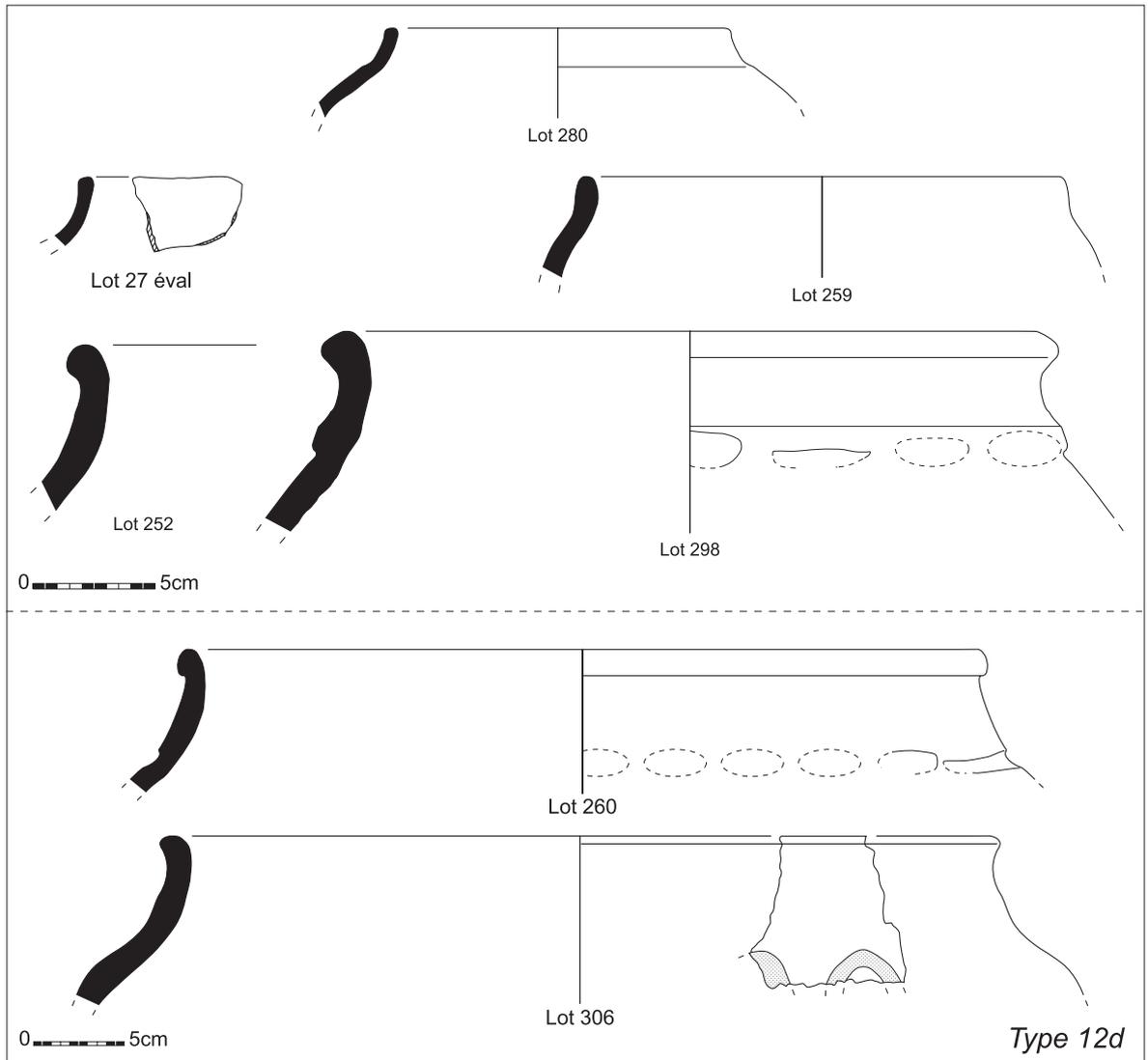


Fig. 27. Pots, type 12d.

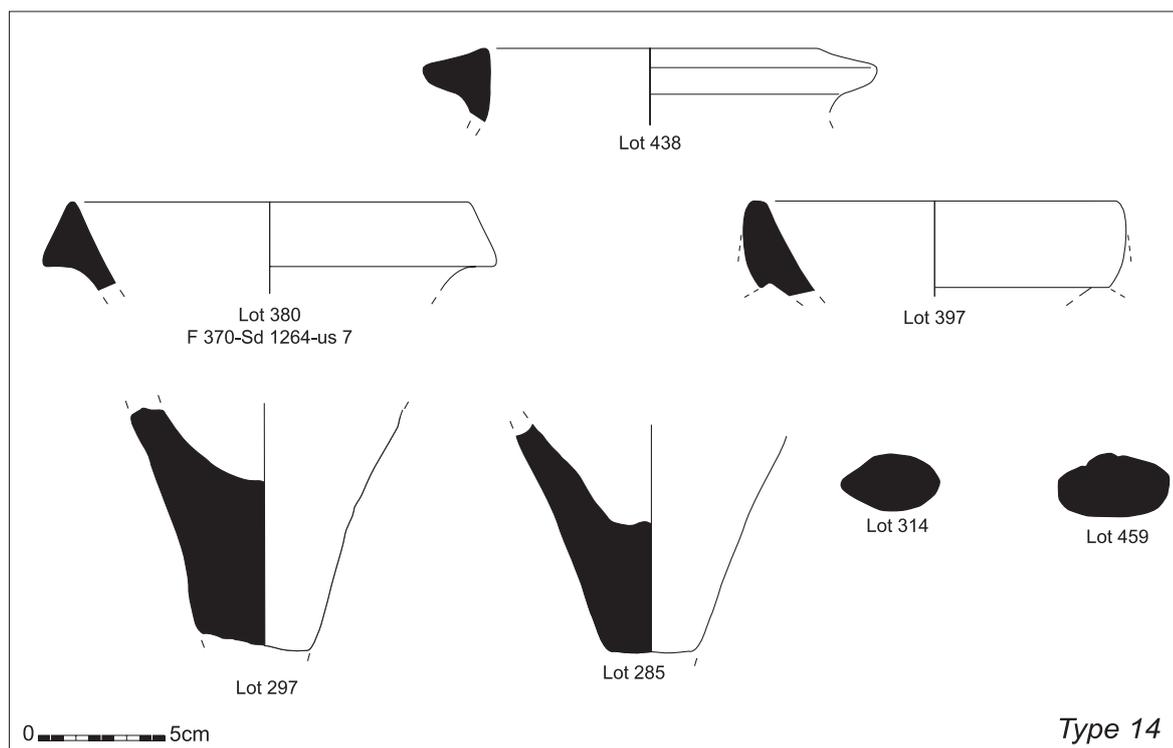


Fig. 28. Amphores, type 14.

Au terme de ces quelques observations sur la céramique de La Tène découverte sur le site de la Chapellière, nous ne pouvons donner qu'une datation relativement large de cet ensemble. Le caractère ubiquiste de la plupart des types définis ne permet pas en effet de pousser très loin l'analyse (écuelles à profil "en S", écuelles tronconiques et à bord rentrant, pots ovoïdes). Toutefois, les quelques décors d'impressions découverts sur les pots ovoïdes sont des éléments à prendre en considération. En effet, ce type d'ornementation semble disparaître progressivement à la fin de La Tène moyenne et au début de La Tène finale au profit de décors à base de cordons²⁷. Bien qu'en faible quantité, les quelques fragments d'amphores gréco-italiques et Dressel 1a précoces donnent une fourchette chronologique entre la fin de La Tène moyenne et le début de La Tène finale. Les huit monnaies en électrum mises au

jour dans le fossé d'enclos vont également dans ce sens.

Enfin, la faible quantité de mobilier laisse supposer une occupation relativement courte dans le temps, de l'ordre d'une centaine d'années tout au plus. Cette faible durée d'occupation est d'ailleurs confirmée par la quasi absence de superposition dans les structures.

2.4. La céramique gallo-romaine

Elle n'est représentée que par 39 fragments, soit un poids total de 202 g. Ce mobilier provient d'une part du côté ouest de l'enclos et du fossé parcellaire 260, d'autre part des trous de poteau 118, 124 situés à l'est de l'ensemble E14 et du trou de poteau 331 (ensemble E13), enfin du comblement médian du fossé oriental de l'enclos. La localisation des découvertes prouve que le fossé n'était pas encore totalement comblé à l'époque gallo-romaine. De plus, la proximité des trous de poteau 118 et 124

27- Maguer à paraître.

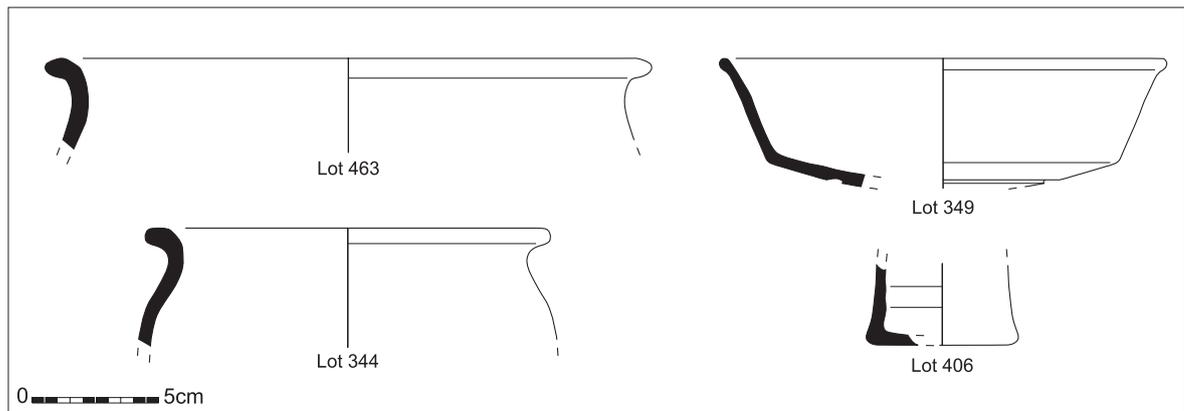


Fig. 29. Mobilier gallo-romain.

permet d'envisager la présence d'une construction sur poteaux sur le site durant cette même période.

Parmi les formes identifiables, on note la présence d'une cruche à pâte fine, de deux pots ovoïdes à lèvre déversée aplatie²⁸, et d'une coupe carénée en *terra nigra* (fig. 29). Un fragment de panse d'amphore non italique d'époque impériale²⁹ ainsi qu'un fond en *terra nigra* sont associés à ces récipients. Enfin, quelques fragments de panse provenant de récipients à paroi fine sont également présents. Étant donné le faible nombre d'individus, il est difficile de proposer une fourchette chronologique précise pour ce mobilier qui peut être daté entre la fin du I^{er} siècle a.C. et le courant du II^e siècle p. C.

2.5. Le mobilier en terre cuite

Une grande quantité de fragments de terre cuite a été mise au jour lors de la fouille. La répartition des rejets indique que les activités liées au feu se pratiquaient majoritairement dans la partie ouest de l'enclos, confirmant ainsi la vocation domestique de cette zone. Si dans de nombreux cas, il est bien difficile de connaître la provenance de ces éléments en terre cuite (fragments de torchis? plaques de foyer? parois de four?), trois importants rejets présentent quelques éléments intéressants. Il s'agit d'une part d'un dépôt provenant du comblement médian du

puits 83, d'autre part d'un rejet découvert à l'extrémité du fossé 90, enfin d'un ensemble de fragments mis au jour dans la fosse 116. Le plus remarquable des trois est le rejet du puits 83 qui a révélé la présence de grands fragments de voûte de four. Sa base est soigneusement lissée, de même que la face intérieure, et ne présente donc pas de trace d'arrachage. Épaisse d'environ 5 cm, la structure en terre n'est cuite que sur la face interne. La température de cuisson semble donc avoir été peu élevée, ce qui tendrait à prouver que cette voûte était destinée à couvrir un four à usage domestique.

La fouille des deux autres rejets de paroi de four a également permis de recueillir quelques fragments de base de voûte, de même nature que celles qui ont été trouvées dans le puits. Toutefois, l'état de conservation médiocre de ces pièces ne permet pas d'en restituer la forme.

Deux autres dépotoirs associant charbons de bois et terre cuite ont par ailleurs été découverts dans le puits 637 et à l'extrémité nord du fossé 290. Dans le premier cas, l'hypothèse de curage de foyer paraît vraisemblable. Dans le second cas, les fragments apparaissent mieux cuits, peut-être parce que ces éléments proviennent d'une structure artisanale. Fouillé lors de l'évaluation, ce sondage a en effet mis au jour quelques scories qui pourraient être en relation avec ce rejet d'argile cuite.

Outre les parois de four, on note la présence de fragments de plaques en terre cuite, épaisses de 3,8 à 5 cm, interprétées traditionnellement comme des plaques de cuisson mobiles (fig. 30, lots 32 et 40).

28- Simon 1997 ; Labaune *et al.* 1997.

29- Identification S. Lemaître.

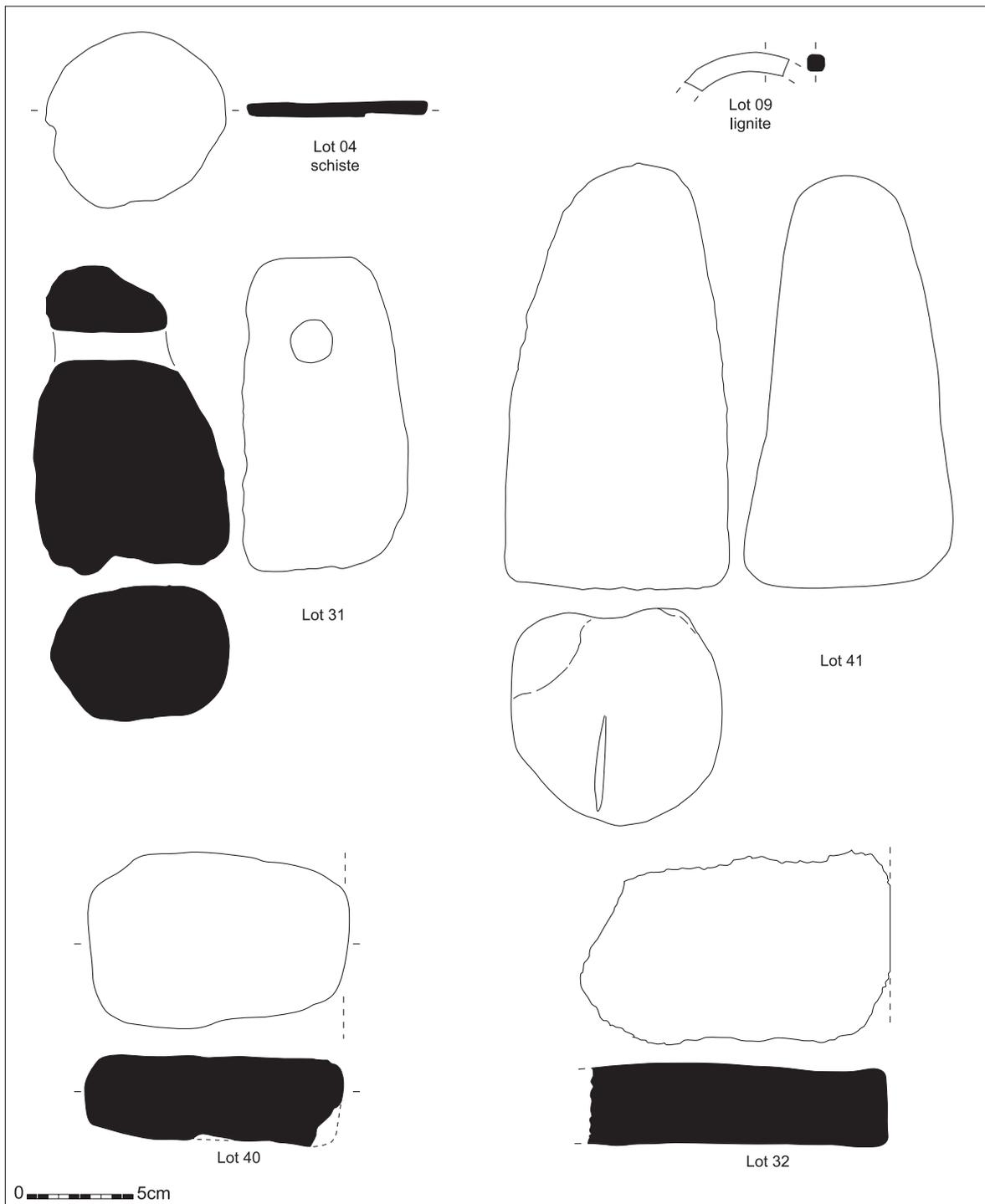


Fig. 30. Mobilier lithique et mobilier en terre cuite issus de la fouille.

On retrouve ce mobilier en quantité importante sur tous les sites de La Tène moyenne et finale de la région³⁰. Contrairement aux soles de foyer en terre crue, caractérisées par une fragmentation importante, ces plaques sont cuites avant utilisation et pourraient avoir une fonction tout autre que celle qui leur est généralement attribuée. Ainsi, il pourrait s'agir de plaques destinées à la préparation d'aliments ou à leur présentation à même le sol. L'utilisation de ces plaques comme dalles de sol doit également être considérée même si aucune d'entre elles n'a été découverte en place.

Un chenet en terre cuite pyramidal a été mis au jour dans le fossé 940 (fig. 30, lot 41). Des exemples similaires ont été découverts sur le site des Natteries à Cholet (Maine-et-Loire)³¹. Enfin deux pesons, provenant de la fosse 116 et du fossé 80 évoque l'activité de tissage sur le site (fig. 30, lot 31).

2.6. Le mobilier lithique

L'absence d'affleurement rocheux sur le site et dans son environnement immédiat explique sans doute le faible nombre de meules rotatives retrouvées et l'état fragmentaire des quelques pièces recueillies. En effet, les occupants du site ont, selon toute vraisemblance, réutilisés les meules usées pour divers aménagements (foyers, calages, etc.) Signalons également que seuls les fragments de roche présentant des surfaces de travail ont été prélevés. Les cinq fragments de meule découverts proviennent dans quatre cas de la moitié ouest de l'enclos et dans un seul cas de la partie orientale. Leur répartition est donc révélatrice, une fois encore, de la vocation avant tout domestique de la partie occidentale de l'enclos.

La fosse 116 a également livré une rondelle en schiste, analogue à celles qui ont été recueillies dans le fossé du site des Humelles près d'Angers³² ou dans le fossé de partition du site de La Corbinière à Beaucozéz dans le Maine-et-Loire³³ (fig. 30, lot 4). Il pourrait s'agir de jetons de jeu ou de fusaïoles en schiste en cours de réalisation. Enfin, un fragment

de bracelet en lignite issu du fossé 40 trouve des correspondances avec le site des Humelles où un objet similaire a été trouvé³⁴ (fig. 30, lot 9).

2.7. Le travail du métal

Il semble que la quasi-absence de mobilier métallique soit, à quelques exceptions près, une constante sur les sites de l'âge du Fer dans ce secteur. Le mobilier en fer n'est représenté que par deux têtes de clou appartenant au trou de poteau 18 et au comblement du fossé 290. Pourtant les rares scories découvertes (428 g au total) suggèrent que du fer a été affiné ou forgé occasionnellement sur le site. Quant au bronze, il n'existe que sous la forme d'un fragment d'ardillon de fibule ou d'anneau.

2.8. Les statères d'or gaulois (Jean Hiernard)

Lors de la prospection archéologique du site, huit statères ont été mis au jour dans le fossé sud de l'enclos, dans les couches basales de comblement, à quelques centimètres du fond (fig. 31). Ces monnaies étaient regroupées, leur position laissant ainsi supposer qu'elles se trouvaient dans une bourse ou

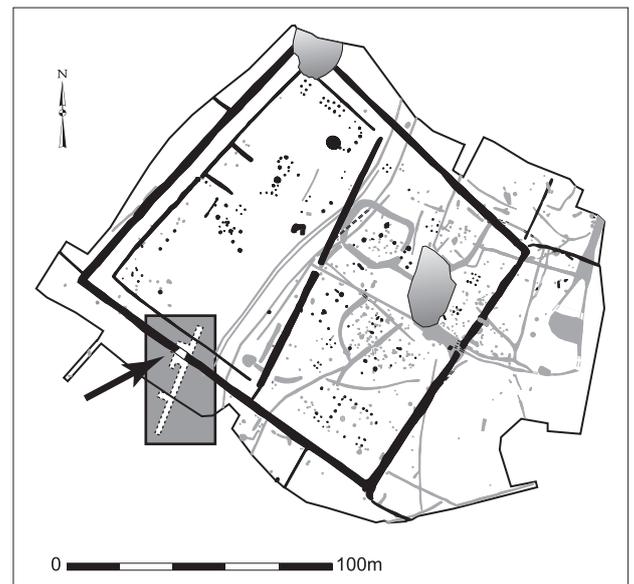


Fig. 31. Plan de localisation des monnaies.

30- Le Goff 2003.

31- Maguer à paraître.

32- Le Goff 1999.

33- Maguer 2005.

34- Le Goff 1999.

une boîte en matière périssable. Le caractère accidentel ou volontaire du dépôt n'a pu être déterminé lors de la fouille. Il s'agit de huit statères gaulois d'or allié en mauvais état de conservation, usés à très usés³⁵ (fig. 32). Tous sauf un sont attribuables aux Pictons (série A de Simone Scheers) dont ils possèdent, aux revers, la main caractéristique dressée sous le cheval androcéphale. L'un d'entre eux (le n° 8) doit en revanche être classé dans la série B de Simone Scheers que nous avons attribuée par hypothèse aux Santons³⁶. L'intérêt principal de cette découverte réside dans le fait qu'elle a été effectuée lors de fouilles, ce qui permet de la resituer dans un contexte archéologique précis.

Toutes les pièces présentent la typologie suivante, plus ou moins lisible :

D/ tête à dr. à deux rangées de mèches, auréolée d'entrelacs de perles qui se terminent par de petites têtes (sauf le n° 8).

R/ cheval androcéphale à dr. ; au-dessous : main dressée posée sur un motif en forme de joug ; devant le visage, les rênes affectent la forme d'un croissant ; au-dessus du cheval, un aurige aux bras articulés brandit une couronne.

2.8.1. Série A (Pictons)

— classe II (très probable) (fig. 32, monnaie 1)

1. diam.: 22/20 mm
poids: 6,40 g
axes : 11 h
inv. : 1.85.05 (4015)

oxydation importante

droit : le menton est "en galoche" ; sous la coupe du cou, on aperçoit la forme d'une petite tête ; devant le menton, traces d'un joug presque plat.

revers : on devine la partie droite du joug supportant la main ; les antérieurs du cheval sont nettement séparés du poitrail ; les rênes forment un croissant épais ; l'aurige a les bras articulés, mais pas

de couronne visible ; la tête de l'aurige est faite de deux masses correspondant à la joue et au casque ; le nez est pointu, l'œil formé par un point ; la main sous le cheval est fine.

parallèle : Zurich³⁷ 172 (6,60 g) pour le droit³⁸.

— classe III (fig. 32, monnaie 2)

2. diam. : 23/22 mm
poids : 6,70 g
axes : 3 h
inv. : 1.85.01 (4011)

droit : un premier rang de mèches est composé de 5 oves ; un second rang de 5 mèches "en virgules", les deux dernières à gauche séparées des premières ; sous le cou, stries parallèles ; devant la bouche, joug ; trois entrelacs visibles partant du nez, du front puis de la nuque ; petite tête visible au niveau des deux dernières boucles pointues à gauche ; œil fait d'une boule inscrite dans un triangle ; nez terminé par un globule ; bouche faite de deux globules ; menton proéminent.

revers : la main a un pouce recourbé ; la tête de l'androcéphale est faite de deux masses ovoïdes (nez, joue) ; rênes en croissant sous le menton ; jambes antérieures articulées ; le bras droit de l'aurige se termine en pince ; le bras gauche brandit une grande couronne.

parallèles :
pour le droit : Niort 20 (6,76 g)³⁹
Niort 29 (6,62 g)⁴⁰
Niort 30 (6,76 g)⁴¹
BnF 4393 (6,59 g)⁴²
Guéret 2745 (6,45 g)⁴³

pour le revers : Guéret 2745⁴⁴
BnF 4393

Une identité de coin de droit est possible avec les cinq monnaies évoquées ci-dessus, et de coin de revers avec les deux autres.

35- Nous avons établi nos parallèles à l'aide des monnaies publiées dans Barrandon *et al.* 1994 (= CEB 1994) et de moulages transmis par Mme Simone Scheers (Belgique, FNRS, Fonds national de Recherches Scientifiques), à qui s'adressent tous nos remerciements.

36- CEB 1994, 353-354.

37- Castelin *et al.* 1978

38- CEB. pl. XV, 6 (CEB= Barandon *et al.* 1994)

39- CEB 1994. pl. XVI, 2.

40- CEB 1994, pl. XVI, 5.

41- CEB 1994, pl. XVI, 3.

42- CEB 1994, pl. XVI, 6.

43- Nash 1973.

44- *Ibid.*



Fig. 32. Monnaies découvertes dans le fossé sud de l'enclos.

— classe IV (fig. 32, monnaie 3)

3. diam. : 20,5/20 mm
 poids : 6,52 g
 axes : 1 h
 inv. : 1.85.06 (4016)

droit : le premier rang de mèches comporte au moins 4 oves et est bordé d'une rangée de perles ; le deuxième rang est fait de 5 mèches "en virgules" : œil placé dans une orbite triangulaire.

revers : la monnaie paraît incuse ; on devine la tête de l'aurige et la couronne brandie, la masse de la tête de l'androcéphale et une jambe antérieure. La main n'est pas visible.

- parallèles : Niort 3 (6,65 g)⁴⁵
 Niort 5 (6,67 g)⁴⁶
 Niort 8 (6,58 g)
 Niort 15 (6,63 g)
 Niort 21 (6,69 g)⁴⁷
 Niort 57 (6,68 g)⁴⁸
 BnF 4404 (6,16 g)⁴⁹

Identité de coin de droit avec Niort 5, Niort 8, Niort 57 et BnF 4404.

— classe V (fig. 32, monnaies 4, 5 et 6)

4. diam. : 22/20 mm
 poids : 6,525 g
 axes : 3 h
 inv. : 1.85.02. (4012)

droit : on ne voit que l'arrière de la tête ; premier rang de 4 mèches ovoïdes ; second rang d'au moins 5 mèches pointues ; toutes sont bordées d'un liséré ; l'œil est fait de deux lunules encadrant une boule ; 3 entrelacs de perles visibles, le deuxième partant du sommet du crâne, le troisième du niveau de la troisième mèche pointue (il aboutit à la nuque). Le deuxième entrelacs se termine par une petite tête casquée "en champignon".

revers : le pouce de la main ouverte est légèrement courbé ; rênes en forme de croissant de lune ; tête de l'androcéphale casquée aux traits fins ; aurige aux

bras articulés dont l'un se termine en pince ; pas de couronne visible ; jambes antérieures articulées fortement séparées du poitrail (idem à l'arrière par rapport à la cuisse).

- parallèles : Zurich 170 (6,44 g)⁵⁰
 MAN 4404 (6,37 g)⁵¹
 Berne 46 (6,67 g)
 Niort 13 (6,56 g)⁵²
 Niort 32 (6,47 g)
 Bruxelles FU b 74 (6,40 g)

Identité de coin de droit possible avec Zurich 170 et MAN 4404 ; identité de coin de revers possible avec Niort 13 et Bruxelles FU b 74.

5. diam. : 20/17,5 mm
 poids : 6,50 g
 axes : 2 h
 inv. : 1.85.07 (4017)

droit : premier rang d'au moins 3 mèches en oves ; second rang d'au moins 4 mèches "en virgules" ; un entrelacs perlé visible commençant au niveau de la première mèche pointue.

revers : le bras droit de l'aurige se termine en pince ; pas de couronne visible au bout du bras gauche.

- parallèle : cf. Zurich 170 (6,44 g)⁵³

6. diam. : 20/17,5 mm
 poids : 6,545 g
 axes : 1 h
 inv. : 1.85.08 (4018)

droit : profil fin ; premier rang de 3 mèches en oves, second rang de 6 mèches "en virgules", toutes bordées d'un liséré ; les deux dernières mèches pointues à gauche se superposent légèrement ; entrelacs perlés partant de la première et de la troisième mèches pointues.

revers : main au pouce bien recourbé à droite ; jambes antérieures du cheval séparées du poitrail, articulées mains non bouletées ; rênes en forme de petit croissant ; tête de l'androcéphale à grand "casque", petite joue, le nez et l'œil sont minuscules ;

45- CEB 1994, pl. XVI, 11.

46- CEB 1994, pl. XVI, 10

47- CEB 1994, pl. XVI, 8.

48- CEB 1994, pl. XVI, 9

49- CEB 1994, pl. XVII, 5

50- Castelin 1978 ; CEB 1994, pl. XVII, 12.

51- Musée des Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye.

52- CEB 1994, pl. XVII, 7.

53- Castelin 1978 ; CEB 1994, pl. XVII, 12

aurige aux bras articulés élevant une couronne au-dessus de lui.

parallèles : Poitiers 9 (6,53 g)⁵⁴
Niort 32 (6,47 g)⁵⁵

— classe V (probable) (fig. 32, monnaie 7)

7. diam. : 20/19 mm
poids : 6,42 g
axes : 2 h
inv. : 1.85.03 (4013)

très mauvais état de conservation (on croirait une monnaie fourrée).

droit : tête aux traits fins (bouche petite et nez droit) ; le deuxième rang de mèches pointues (au moins 4) est peu visible ; 2 entrelacs seulement visibles, dont un partant de la troisième mèche pointue.

revers : la main sous l'androcéphale est réduite, on aperçoit la partie droite du joug ; la tête de l'androcéphale est faite de trois masses (cou, joue, "casque") ; aurige à tête en forme de "champignon", aux bras articulés brandissant une petite couronne perlée au niveau du "casque" de l'androcéphale.

parallèles : néant

2.8.2. série B (Santons ?)

— catégorie B b (fig. 32, monnaie 8)

8. diam. : 20/19 mm
poids : 6,54 g
axes : 2 h
inv. : 1.85.04 (4014)

droit : tête à double rangée de mèches, la première en "accroche-cœur", la seconde en longues langues pointues ; toutes semblent bordées d'un liséré ; entrelacs perlé visible partant de l'arrière du crâne et se terminant au niveau de la dernière pointe en élément végétal trifide allongé ; œil fait de deux lunules et d'une boule déportée vers la droite.

revers : tête de l'androcéphale faite de deux masses ("casque", joue) ; nez pointu ; rênes formant croissant dont un seul trait est bien visible ; jambes antérieures bien séparées du poitrail ; jambes arrière

à sabots bifides (?) ; main dressée fine et allongée ; aurige sans couronne visible.

parallèles :
pour le D/ BnF 4410 (6,49 g)
BnF 4406 (6,66 g)
trésor de Chevanceaux 59 (6,65 g ; non classée)⁵⁶
pour le R/ néant

2.8.3. Commentaire typologique

L'ensemble est cohérent et "ancien" (en tout cas nettement antérieur à la guerre des Gaules). En effet, les associations de classes connues jusqu'à présent dans les dépôts ou trésors, en ce qui concerne la série A, permettent de séparer deux ensembles qui ne se mêlent apparemment jamais :

classes I à V

classes VI à VIII

Par ailleurs, les statères de la série B ne se rencontrent jamais dans des trésors tardifs (c'est-à-dire liés à la guerre des Gaules), et le seul cas bien connu de découverte en association avec des statères de série A concerne des pièces de la classe II, précoce⁵⁷.

Ces réflexions ne préjugent évidemment pas d'une date d'abandon/enfouissement tardive, voire très tardive, comme semble d'ailleurs l'indiquer l'usure des pièces, dont la période d'émission doit se situer, de toute façon, dans la première moitié du 1^{er} siècle avant J.-C.

2.8.4. Commentaire historique

On sait par des arguments numismatiques, toponymiques et quelques textes de l'Antiquité que le bocage vendéen ne devait pas faire partie du territoire picton avant la conquête romaine, mais abriter un ou deux petits peuples membres de la confédération armoricaine⁵⁸. On n'a pas réussi pour l'instant à leur attribuer quelque monnayage que ce soit et l'on constate que les séries pictonnes, santonnnes et des divers peuples de l'Armorique se côtoient dans l'actuelle Vendée, tout se passant comme si l'on y utilisait le numéraire des territoires

54- CEB 1994, pl. XVII, 9.

55- CEB 1994, pl. XVII, 11

56- CEB 1994, pl. XIII, 59 et p. 319.

57- CEB 1994, 354-355.

58- En dernier lieu Hiernard 2001.

voisins. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'on y ait découvert une bourse constituée de statères attribués aux Pictons – leur territoire commençait à quelque distance seulement au sud, dans la plaine vendéenne – et aux Santons maîtres de l'Aunis, au sud de l'actuel marais poitevin⁵⁹.

3. CONCLUSION

Contrairement à nombre de sites découverts sur le tracé de l'autoroute A87 tels que les Humelles à Murs-Érigné⁶⁰, Richebourg à Chemillé⁶¹ ou encore les Natteries à Cholet⁶² (fig. 33), le site de la Chapellière possède une occupation protohistorique de courte durée. Les fossés, mis à part un hypothétique entretien sous la forme de curages, ne présentent aucun remaniement. Une exception toutefois, le fossé de partition qui révèle un premier état sous la forme d'un petit fossé, visible uniquement à l'extrémité sud. Ce fossé a été comblé par les matériaux constituant le talus interne du fossé de l'enclos puis entièrement repris par le fossé de partition.

Le mobilier confirme la relative brièveté de l'occupation. Il permet de la situer entre le II^e et la première moitié du I^{er} siècle a.C., essentiellement grâce aux quelques tessons d'amphores gréco-italique et Dr. 1a recueillis sur le site ainsi que par les monnaies dont le dépôt intervient entre la fin du II^e siècle a.C. et la première moitié du I^{er} siècle a.C.

Les rares tessons d'époque gallo-romaine restent difficiles à dater. Il semble que l'on puisse attribuer la fréquentation du site à la seconde moitié du I^{er} siècle a.C. jusqu'au II^e siècle p.C. La découverte de céramique gallo-romaine dans deux trous de poteau proches suggère la présence d'un édifice dans l'enclos. Nous savons, grâce à la position du mobilier gallo-romain dans le remplissage du fossé et par une datation ¹⁴C que cette fréquentation intervient alors que les fossés ne sont que partiellement comblés. Enfin, il est intéressant de souligner que le déplacement de l'entrée est sans doute contemporain de cette époque. Située à l'origine sur le côté est de l'enclos, elle est déplacée sur le côté nord où une

partie du fossé est volontairement remblayée. À la seule vue de ces éléments, il est difficile de savoir s'il existe encore un habitat, même modeste, durant cette période.

Si une nouvelle occupation apparaît au XII^e siècle, celle-ci reste cantonnée à la moitié orientale du site protohistorique. À la lumière des données recueillies dans le fossé de l'enclos, il semble que c'est l'axe de circulation établi à la période gallo-romaine qui définit la limite occidentale du site médiéval. À l'est, la découverte de mobilier de cette période dans le comblement sommital du fossé de l'enclos n'a rien d'étonnant. Ce mobilier a probablement été piégé par tassement dans les portions de fossés recoupées par les occupations médiévales. Le recoupement systématique par les fossés d'enclos médiévaux et par plusieurs structures isolées attribuées à cette période confirme d'ailleurs la disparition de l'enclos protohistorique avant la période médiévale.

Ceinturé par un fossé trapézoïdal et divisé en deux portions égales, l'enclos présente une organisation réfléchie de l'espace. La partie occidentale a ainsi livré l'essentiel du mobilier domestique (céramiques, parois de four), la totalité des puits et deux ensembles bâtis pouvant être interprétés comme des habitations (E1 et E5). Ces différents éléments confirment la vocation essentiellement domestique de cette partie de l'enclos, même si certains aménagements indiquent par ailleurs des activités agricoles et artisanales dans cette même aire (scories dans le fossé 80, constructions annexes sur quatre et six poteaux au nord-ouest de l'enclos).

La partie orientale de l'enclos, bien que perturbée par l'occupation médiévale, se caractérise par une faible quantité de mobilier (à l'exception du mobilier provenant de la fosse 116), et la présence de grands bâtiments (E7 et E13) associés à plusieurs constructions annexes sur quatre poteaux. Ce type d'organisation bipartite n'est pas rare dans les établissements de l'âge du Fer de l'Ouest et du Centre de la Gaule : citons, parmi tant d'autres exemples, le site des Jeusseries à Retiers (Ille-et-Vilaine)⁶³, le Grand Paisillier à Pouille (Vendée)⁶⁴,

59- On consultera sur cette question Hiernard 1996 dans Provost *et al.* 1996, 44-47..

60- Le Goff 1999.

61- Pithon 1999.

62- Maguer à paraître.

63- Le Goff 2003.

64- Nillesse 1994.

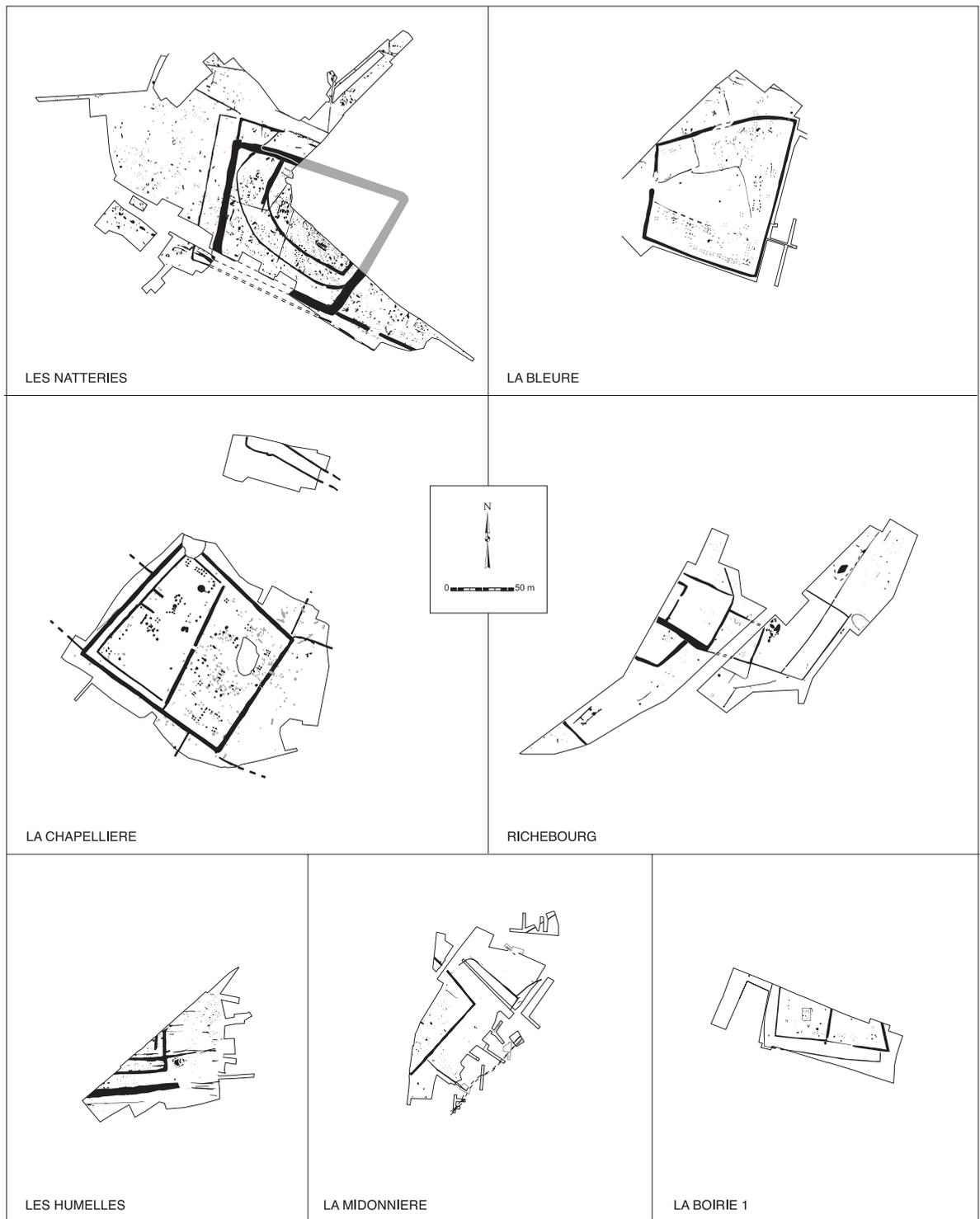


Fig. 33. Plans d'établissements de La Tène découverts sur le tracé de l'autoroute A87 : La Boirie, Les Natteries, la Midonnière, La Bleure, Richebourg, Les Humelles et la Chapellière.

le site de Près le Tureau aux Chèvres à Bazoches-les-Bray (Seine-et-Marne)⁶⁵ ou bien encore La Pièce de Bildoux à Vivoin (Sarthe)⁶⁶ et le site de la Corbinière à Beaucozéz près d'Angers (Maine-et-Loire)⁶⁷.

Les fouilles à la périphérie de l'enclos ainsi que les sondages de l'évaluation montrent que le parcellaire s'appuie sur l'enclos d'habitat. Cet aspect de la fouille est particulièrement intéressant puisqu'il indique que c'est l'enclos qui détermine l'organisation parcellaire du secteur. On pourrait alors y voir un établissement de défrichement, hypothèse déjà envisagée par Y. Menez dans le cadre de la fouille de Plouër-sur-Rance dans les Côtes d'Armor. Selon lui, "l'implantation de ces habitats ne semble conditionnée que par la topographie, et jamais par un habitat, ou une propriété du sol, qui aurait préexisté. [...] De plus, lorsque des parcellaires ou des chemins ont pu être observés, ils paraissent toujours avoir été créés, de manière progressive, à partir de ces enclos⁶⁸". Pour autant, il faut aussi envisager l'hypothèse d'une exploitation des terres plus ancienne mais ayant laissé peu de traces au sol. On sait en effet que les enclos et les limites parcellaires n'apparaissent dans cette partie de la Gaule qu'à partir de La Tène moyenne. Ainsi sur les sites de la Petite Nèmerie⁶⁹ à Vivoin (Sarthe), sur celui de la Balochère⁷⁰ ou bien plus récemment, sur la fouille de l'habitat de Terre-qui-Fume à Buxerolles (Vienne)⁷¹, tous occupés à La Tène ancienne, l'habitat se développe sans qu'aucune limite soit perceptible.

La question du statut d'un tel site doit également être abordée. Le terme générique utilisé aujourd'hui pour désigner ces sites établissements ruraux - cache, de la même manière que le terme d'*aedificium* employé par César, une réalité bien plus complexe. Outre la présence de particularismes régionaux⁷² sur ces habitats de la fin de l'âge du Fer,

on constate également des différences très nettes entre les établissements d'une même entité territoriale. Si le site de la Chapellière rappelle, certes plus modestement, l'enclos du site des Natteries dans sa dernière phase ou bien celui du site de la Bleure, la comparaison s'arrête bien là. Dans le premier cas, la quantité et la nature du mobilier, la densité des structures archéologiques, le nombre de bâtiments susceptibles d'être interprétés comme des habitations, la superficie totale occupée par le site ainsi que la puissance des fossés sont autant d'indicateurs en faveur d'une population importante, dirigée par un ou plusieurs individus au statut social élevé. Sur l'établissement de la Bleure, la disposition des différentes composantes du site va plutôt dans le sens d'une organisation villageoise avec la présence d'au moins six unités d'habitation, chacune construite dans de petits enclos s'organisant autour d'une cour dont le centre est occupé par un puits. Les nombreux bâtiments de stockage sont tous regroupés le long du talus sud de l'enclos. La disposition générale du site indique dans ce cas clairement une organisation villageoise. Au contraire, le site de la Chapellière se caractérise par un faible nombre de bâtiments d'habitation correspondant donc à un groupe d'individus restreint, sans doute limité à une ou deux unités familiales. Pourtant le creusement de structures aussi imposantes que les fossés de l'enclos, les puits, mais aussi des fossés délimitant les parcelles environnantes, demande une main d'œuvre importante, d'autant que le site prend sa forme définitive dès sa création, et n'est donc pas le résultat d'une évolution progressive. En outre, même si le mobilier dans son ensemble n'est guère exceptionnel, les quelques fragments d'amphores vinaires ainsi que la découverte de huit monnaies en alliage d'or et d'argent au fond du fossé confirment la présence d'individus aisés sur le site. Il faut par conséquent considérer l'ensemble de ces établissements ruraux comme des habitats réservés à une élite, le reste de la population pouvant vivre sur ces sites en étant au service de cette classe privilégiée, ou bien dans leur périphérie plus ou moins proche, dans des habitats constitués de quelques constructions dont la modestie est telle, à l'image de ces habitations bretonnes du XIX^e siècle (fig. 34), que l'archéologie actuelle ne peut que rarement les révéler.

65- Gouge & Séguier 1994.

66- Maguer *et al.* 2003.

67- Maguer 2005.

68- Menez 1996, 205.

69- Maguer *et al.* 2003.

70- Aubry 1998.

71- Maguer 2004.

72- Parmi d'autres exemples notons les différences de profondeur des fossés, de superficie et de morphologie des enclos, la présence/absence de certaines structures de stockage souterraines (silos, souterrains) ou aériennes, les traditions architecturales des bâtiments...



Fig. 34. Photos de modestes habitations bretonnes de la fin du XIX^e siècle (d'après Motrot 1992).

Bibliographie

- Aubry, Br. (1998) : "La Balochère" à Neuville-sur-Sarthe (72), DFS AFAN A28 n° 1, 32.
- Audouze, Fr. et O. Buchsenschutz (1989) : *Villes, villages et campagne de l'Europe celtique*, Paris.
- Barrandon, J.-N., G. Aubin, J. Benusiglio, J. Hiernard, D. Nony et S. Sheers (1994) : *L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique* (Cahiers Ernest-Babelon, 6), Paris.
- Barat, Y. et D. Morize (1999) : "Les pots d'horticulture dans le monde antique et les jardins de la villa gallo-romaine de Richebourg (Yvelines)", in : *SFECAG, actes du congrès de Fribourg, 13-16 mai 1999*, 213-236.
- Boudet, R. (1987) : *L'Âge du Fer récent dans la partie méridionale de l'estuaire girondin (du v^e au I^{er} siècle avant notre ère)*, Périgueux.
- Buchsenschutz, O. et P. Méniel, éd. (1994) : *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Ile-de-France, actes du colloque de Paris, 1993*, Études d'histoire et d'archéologie, 4, 299.
- Buchsenschutz, O. et C. Mordant, dir. (2005) : *Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'âge du Fer, actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 127^e congrès, Nancy, 15-20 avril 2002*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 548.
- Castelin, K. (1978) : *Keltische Münzen. Katalog der Sammlung des Schweizerischen Landersmuseums Zürich*, 1, Stäfa, s.d.
- Colin, A. (1998) : *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne, contribution à l'étude des habitats de la fin de l'âge du Fer*, DAF 71, Paris.
- Gouge, P. et J.-M. Séguier (1994) : "L'habitat rural de l'âge du Fer en Bassée et à la confluence Seine-Yonne (Seine-et-Marne) : état des recherches", in : Buchsenschutz & Méniel 1994, 45-69.
- Guérin, Fr. (1999) : *Chemillé : La Boirie 1 (Maine-et-Loire), Autoroute A87 Tronçon 1, Angers - Mortagne-sur-Sèvre*, D.F.S. de fouille, 2, A.F.A.N., 1999.
- Guérin, Fr., P. Maguer, X. Dubillot, J. Hiernard, R. Arthus et A. Dodd-Oprisco (2003) : *La Chaize-le-Vicomte : "La Chapellière", Autoroute A87 Tronçon 3, Les Essarts - La Roche-sur-Yon*, DFS de fouille, AFAN.
- Guillemet, D. et J. Peret, éd. (2001) : *Espaces, limites, frontières, Centre-ouest français, Acadie, Actes de la table ronde de Poitiers, mai 1998*, les Cahiers du GERHICO, 2, Poitiers, 2001.
- Hiernard, J. (1996) : *La Vendée 85, Carte archéologique de la Gaule*.
- Hiernard, J. (2001) : "Les limites du Poitou dans l'Antiquité", in : Guillemet & Peret 2001, 47-56, 1 carte.
- Labaune, Fr., G. Le Cloirec et L. Simon (1997) : "Quatre ensembles d'époque augustéenne à Condate/Rennes (Ille-et-Vilaine)", *SFECAG, actes du congrès du Mans, 8-11 mai 1997*, 121-146.
- Lambot, B., M. Friboulet et P. Méniel (1994) : *Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes)-II, les nécropoles dans leur contexte régional (Thugny-Trugny et tombes aristocratiques) 1986 - 1988 - 1989*, Mémoire de la société archéologique champenoise, 8, sup. au bull. n°2, 1994.
- Le Goff, E. (1997) : *Retiers, Les Jeuseries (Ille-et-Vilaine), une ferme gauloise sur le tracé de la R.D.41*, DFS de sauvetage urgent, AFAN, SRA Bretagne, 125.
- (1999) : *Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), Les Humelles, Autoroute A87 Tronçon 1, Angers - Mortagne-sur-Sèvre*, DFS de fouille, AFAN, SRA Pays-de-La-Loire, 1999.
- (2003) : "'Armorique' et 'Bretagne' : réflexion sur l'assimilation de ces concepts pour la fin de l'âge du Fer", in : Mandy & de Saulce 2003, 103-117.
- Maguer, P. (1999) : *Saint-Lambert-du-Lathay (Maine-et-Loire), La Midonnière, Autoroute A87 Tronçon 1, Angers - Mortagne-sur-Sèvre*, DFS de fouille, 8, AFAN, SRA Pays-de-La-Loire, 1999, 34.
- (2005) : "L'architecture des bâtiments de La Tène dans le sud du Maine-et-Loire et en Vendée : études de cas" in : Buchsenschutz & Mordant 2005, 331-345.
- Maguer, P., dir. (2004) : *Buxerolles, Terre qui Fume, Vienne (86), Inrap, Rapport final d'opération, série fouilles préventives*, 105.
- (à paraître) : *Exploitation agricole et site de prestige à la fin de l'âge du Fer : l'habitat des Natteries (Puy-Saint-Bonnet, Maine-et-Loire)*, Mémoire de l'association des Publications Chauvinoises.
- Maguer, P., A.-Fr. Chérel et G. Auxiette (2003) : "Nouvelles données sur les habitats de l'Age du Fer dans le Nord de la Sarthe (commune de Vivoin, Autoroute A28)", in : Mandy & de Saulce 2003, 213-234.
- Maguer, P., X. Dubillot, H. Hostein et M. Mortreau (2005) : *La Corbinière, Beaucozéz, Maine-et-Loire*, Rapport final d'opération, 99.
- Mandy, B. et A. de Saulce (2003) : *Les marges de l'Armorique à l'âge du Fer, Archéologie et Histoire : culture matérielle et sources écrites, Actes du XXIII^e colloque de l'Association Française pour l'Étude de l'Age du Fer*, Revue archéologique de l'Ouest Suppl. 10, Rennes.
- Menez, Y. (1996) : *Une ferme de l'Armorique gauloise, Le Boisanne à Ploûer-sur-Rance (Côtes-d'Armor)*, DAF 58, Paris, 267.
- Motrot, M.-Fr. (1992) : *Bretagne insolite au début du siècle : rebouteux, sorciers, métiers disparus...*, édition "L'Ancre de Marine", Spézet, 155.
- Nash, D. (1973) : "Les monnaies gauloises conservées au musée de Guéret", Bull. des Amis du musée de Guéret, n.s., 4, 6-17.
- Nillesse, O. (1994) : "Les établissements ruraux gaulois dans le sud de la Vendée", in : Buchsenschutz & Méniel 1994, 277-293.
- (2000) : *Les Teuilles, occupation du Hallstatt final et établissement rural gaulois et gallo-romain, Benet (Vendée)*, DFS de sauvetage urgent, AFAN, 2000, I-II.
- Pétorin, N. (2001) : *La Verrie (Vendée), La Sangle, Autoroute A87 Tronçon 2, Mortagne-sur-Sèvre - La Roche-sur-Yon*, DFS de fouille, AFAN, SRA Pays-de-La-Loire, 2001.
- Picon, M. (1973) : *Introduction à l'étude technique des céramiques sigillées de Lezoux*, Centre de Recherches sur les Techniques Gréco-Romaines, n° 2, Université de Dijon, 135.
- Pithon, M. (1999) : *Trémentines "Richebourg", Maine-et-Loire, fouille, DFS de sauvetage urgent*, AFAN, 2000.

Provost, M., J. Hiernard, J. Pascal, E. Bernard et D. Simon-Hiernard (1996) : *Carte archéologique de la Gaule : La Vendée 85*, Paris.

Sandoz, G. (2000) : *Cholet : La Bleure, Maine-et-Loire, Autoroute A87*, DFS de fouilles, 9, 84.

Simon, L. (1997) : "Le mobilier céramique d'un habitat rural en Sud-Vendée : les contextes de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère du site des Genêts (Fontaines et Fontenay-le-Comte)", *SFECAG, actes du congrès du Mans, 8-11 mai 1997*, 217-232.